

RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

→ SÉRÉNIS ASSURANCES SA

2019



SOMMAIRE

1	ACTIVITÉ ET RÉSULTATS	5	4	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ	35
	A. ACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT	6		A. ÉVALUATION DES ACTIFS	36
	B. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION	9		B. ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES	38
	C. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS	10		C. ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS	41
	D. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS	11		D. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES	41
	E. AUTRES INFORMATIONS	11			
2	SYSTÈME DE GOUVERNANCE	13	5	GESTION DU CAPITAL	43
	A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE	14		A. FONDS PROPRES	44
	B. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ	17		B. SCR ET MCR	46
	C. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES	18		C. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	47
	D. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE	21		D. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ	47
	E. FONCTION D'AUDIT INTERNE	24		E. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	47
	F. FONCTION ACTUARIELLE	25			
	G. SOUS-TRAITANCE	25			
	H. AUTRES INFORMATIONS	25			
3	PROFIL DE RISQUE	27	6	ANNEXES	49
	A. INTRODUCTION	28			
	B. RISQUE DE SOUSCRIPTION	28			
	C. RISQUE DE MARCHÉ	29			
	D. RISQUE DE CRÉDIT	31			
	E. RISQUE DE LIQUIDITÉ	32			
	F. RISQUES OPÉRATIONNELS	33			
	G. AUTRES RISQUES IMPORTANTES	34			
	H. AUTRES INFORMATIONS	34			

RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

SÉRÉNIS
ASSURANCES SA

2 0 1 9

Conformément à l'article 51 de la directive 2009/138/CE et à l'article 290 du règlement délégué 2015/35, Sérénis Assurances SA établit un rapport sur la solvabilité et la situation financière. Le rapport suit la structure prévue à l'annexe XX du règlement délégué 2015/35 et présente en annexes l'ensemble des états quantitatifs annuels.

Le présent rapport couvre les informations importantes sur l'activité et les résultats, le système de gouvernance, le profil de risque, la valorisation à des fins de solvabilité et la gestion du capital.

Sauf indication contraire, les données du rapport sont présentées en milliers d'euros.

Le rapport sur la solvabilité et la situation financière est disponible sur le site Internet des publications des Assurances du Crédit Mutuel : <http://acm.fr>.

INDEX

Acronymes et sigles fréquemment utilisés dans le présent document :

ACAV : Assurances à capital variable

ACPR : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

ACS : Aide à la complémentaire santé

ALM : *Asset Liability Management* – Gestion actif-passif

ANC : Autorité des normes comptables

BE : *Best Estimate* – Meilleure évaluation des provisions techniques sous Solvabilité II

BSCR : *Basic Solvency Capital Requirement* – Capital de solvabilité de base

CRC : Comité de la réglementation comptable

EIOPA : *European Insurance and Occupational Pensions Authority* – Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles

GIE : Groupement d'intérêt économique

IAS/IFRS : *International Accounting Standards/International Financial Reporting Standards* – Normes comptables internationales

LFR : Loi de finances rectificative

MCR : *Minimum Capital Requirement* – Minimum de capital requis

OPCVM : Organisme de placement collectif en valeurs mobilières

ORSA : *Own Risk and Solvency Assessment* – Évaluation interne des risques et de la solvabilité

PPE : Provision pour participation aux excédents

QRT : *Quantitative Reporting Template* – État de reporting quantitatif Solvabilité II

SCI : Société civile immobilière

SCR : *Solvency Capital Requirement* – Capital de solvabilité requis

SFCR : *Solvency and Financial Conditions Report* – Rapport sur la solvabilité et la situation financière (RSSF)

TAG : Taux annuel garanti

UC : Unités de compte

VA : *Volatility adjustment* – Ajustement pour volatilité

SYNTHÈSE

Introduction

Conformément à l'article 51 de la directive 2009/138/CE et à l'article 290 du règlement délégué 2015/35, Sérénis Assurances SA établit un rapport sur la solvabilité et la situation financière. Le rapport suit la structure prévue à l'annexe XX du règlement délégué 2015/35 et présente en annexes l'ensemble des états quantitatifs annuels.

Le présent rapport couvre les informations importantes sur l'activité et les résultats, le système de gouvernance, le profil de risque, la valorisation à des fins de solvabilité et la gestion du capital.

Sauf indication contraire, les données du rapport sont présentées en milliers d'euros.

Gouvernance

La société Sérénis Assurances SA est une société anonyme à conseil d'administration. Sa direction effective est assurée par un directeur général et un directeur général délégué. Elle est également dotée de quatre responsables fonctions clés, communs à toutes les entités du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel ci-après dénommé GACM.

La société a adopté conformément à la réglementation Solvabilité II des politiques écrites qui font l'objet d'une révision annuelle.

Cette organisation a été mise en place dans le but de doter la société d'un système de gouvernance sain et efficace.

Faits marquants

Évènement postérieur à la clôture : pandémie COVID-19

L'Organisation mondiale de la santé a déclaré, mercredi 11 mars 2020, que l'épidémie due au coronavirus devait désormais être considérée comme une pandémie et appelé à l'action de chacun pour combattre la maladie.

Les différents États membres de l'Union Européenne ont pris des mesures appropriées et sans précédent visant à freiner la progression de cette pandémie pour en limiter les conséquences à la fois sanitaires et économiques.

Dans ce contexte, le comité de crise de Crédit Mutuel Alliance Fédérale prend toutes les dispositions nécessaires, en relation étroite avec les responsables et les cellules de crise de toutes les entités et les autorités publiques et sanitaires.

Dès lors, les priorités de l'ensemble des sociétés du GACM s'inscrivent dans ce cadre :

- protéger l'ensemble de leurs collaborateurs ainsi que leurs proches, en privilégiant notamment le télétravail dès lors que cela est possible – avec un renforcement des équipements et des infrastructures de connexion à distance ;
- apporter le nécessaire soutien à leurs clients et réseaux en assurant la continuité de leurs activités et de leurs missions essentielles.

A ce stade, les impacts financiers pour Sérénis Assurances SA de cette situation en tous points exceptionnelle ne sauraient être appréhendés avec précision et nécessiteront du recul pour être définitivement établis.

Dans l'immédiat, cette crise a conduit à une forte baisse des marchés actions qui demeurent très volatils. Ces premiers mouvements pourraient se retraduire en fin d'année par des dotations aux provisions pour dépréciation de titres susceptibles d'affecter le résultat. Toutefois, eu égard à l'exposition modérée de Sérénis Assurances SA aux marchés actions (un peu plus de 5 % de ses placements en valeur nette comptable, en plus-value de près de 2,3 millions d'euros au 31 décembre 2019), ceux-ci ne sont pas de nature à remettre en cause le respect des obligations réglementaires de la société en matière de solvabilité.

La direction de la société est particulièrement attentive à l'évolution de la situation afin de prendre les mesures adéquates dans les meilleurs délais.

Changement de gouvernance

Suite au départ à la retraite de M. Daniel Bernard, le conseil d'administration de la société Sérénis Assurances SA du 19 février 2019 a procédé à la nomination de M. Pierre Reichert en qualité de président du conseil et de M. Étienne Depeyre en qualité de directeur général.

Ainsi, au sein de la société, les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général sont désormais dissociées.

M. Christophe Wehrung poursuit son mandat de directeur général délégué depuis sa nomination par le conseil d'administration le 3 novembre 2015.

Un environnement de taux d'intérêt durablement bas

L'annonce en juin 2019 de la poursuite de la politique de *quantitative easing* engagée par la BCE s'est matérialisée par une nouvelle baisse des taux, sur l'ensemble des maturités.

Au-delà des niveaux de taux inédits constatés au second semestre 2019 – avec l'OAT à 10 ans passée en territoire négatif –, un changement de perspective et un consensus semblent se dégager sur le maintien durable de cette situation.

Cette situation impacte les provisions techniques comptabilisées par Sérénis Assurances SA, notamment celles relatives aux risques à plus longue durée. La baisse des taux s'est ainsi traduite par l'augmentation des provisions en assurance automobile, plus spécifiquement sur l'indemnisation de dommages corporels. L'impact sur le résultat 2019 des changements de taux techniques est globalement de l'ordre de 5 millions d'euros avant impôt.

Activité et résultats

Sérénis Assurances SA propose ses contrats auprès d'une clientèle sélectionnée par des intermédiaires courtiers d'assurance, concentrateurs ou non. Les principales activités portent sur l'assurance automobile, les pertes pécuniaires et les assurances de personnes.

Le chiffre d'affaires en 2019 enregistre une hausse de 4,9 % et s'élève à 150 057 milliers d'euros.

Le résultat net de la société s'élève à 1 142 milliers d'euros, en hausse de 14,9 % par rapport à l'exercice précédent.

Perspectives

En 2019, Sérénis Assurances SA a pour objectif de poursuivre son développement avec les groupes Verlingue et Verspieren, partenaires depuis plusieurs années de Sérénis Assurances SA, mais également ses partenariats avec Hiscox pour l'assurance des véhicules de collection et de prestige, Axelliance en carences locatives, le groupe April Marine pour l'assurance navigation de plaisance et remorques-bateaux, et Solly Azar pour les assurances chiens/chats.

Profil de risque

Du fait de ses activités en assurance non-vie, en santé et en prévoyance, la société est exposée aux risques de souscription d'assurance santé et non-vie et au risque de marché. La société bénéficie d'une bonne diversification entre ses risques.

Solvabilité

Le ratio Solvabilité II de la société Sérénis Assurances SA s'établit à 201 % au 31 décembre 2019, contre 160 % au 31 décembre 2018.

Ce ratio est évalué en ramenant le niveau de fonds propres éligibles du bilan prudentiel Solvabilité II, soit 66 951 milliers d'euros, au SCR (*Solvency Capital Requirement*) qui correspond au besoin de capitaux propres, soit 33 319 milliers d'euros.

Les activités de la société étant globalement bien diversifiées, le SCR profite pleinement d'un bénéfice de diversification estimé à 14 483 milliers d'euros.

Les besoins en fonds propres avant diversification sont notamment liés au :

- SCR de souscription non-vie, au travers de la branche « carences locatives » qui est la seule branche non-vie non réassurée ;
- SCR de marché, composé principalement du risque de *spread* et de taux.

1

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS



A. ACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT	6	C. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS	10
1. Informations juridiques	6	D. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS	11
2. Situation de la société au sein du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	7	E. AUTRES INFORMATIONS	11
3. Activité de la société	8		
B. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION	9		
1. Informations sur les revenus et dépenses de souscription	9		
2. Analyse de la performance de souscription	10		

A. ACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT

1. Informations juridiques

La société Sérénis Assurances SA est une société anonyme d'assurance à conseil d'administration régie par le Code des assurances.

Les comptes annuels statutaires, en normes françaises, sont établis dans le respect des règles édictées par le Code de commerce et des principes généraux relatifs à l'établissement des comptes : principe de prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices. Les méthodes de calcul et d'évaluation sont celles préconisées par le Code des assurances et par le règlement ANC 2015-11 et, à défaut, celles du plan comptable général.

Le *reporting* Solvabilité II est établi conformément à la directive 2009/138/CE et aux actes délégués.

a. Autorité de contrôle

Sérénis Assurances SA est soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution – ACPR – qui est l'organe de supervision français de la banque et de l'assurance (ACPR – 4 place de Budapest – 75436 Paris).

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, autorité administrative, veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle.

b. Auditeur externe de l'entreprise

Le commissaire aux comptes de Sérénis Assurances SA est :

- le cabinet KPMG SA, Tour Eqho – 2 avenue Gambetta – 92066 Paris La Défense.

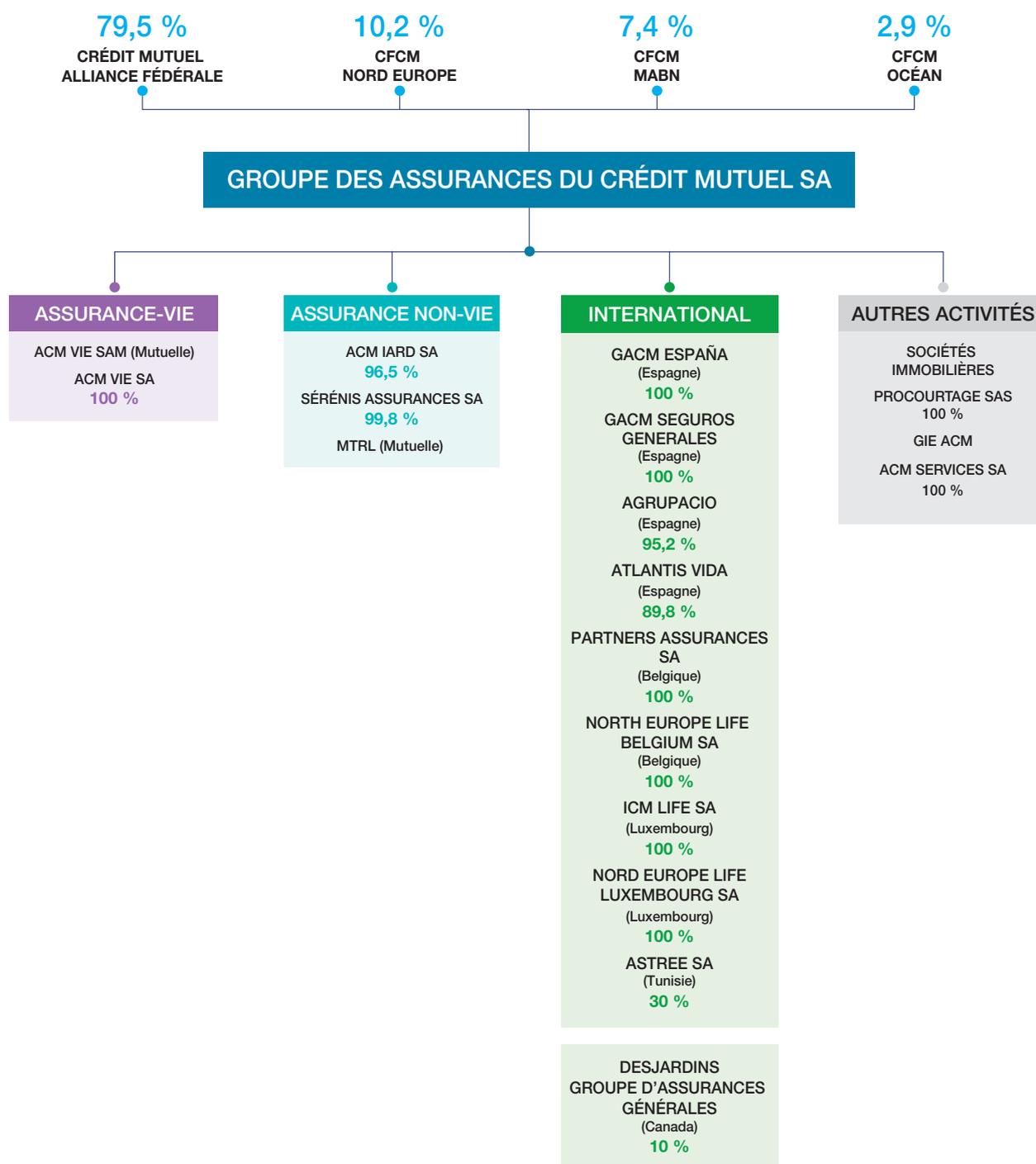
2. Situation de la société au sein du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

a. Actionnariat

Sérénis Assurances SA a pour actionnaire majoritaire le GACM SA, dont le siège social est situé 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen – 67000 Strasbourg, actionnaire à 99,77 %.

b. Organigramme du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

ACTIONNARIAT



Le GACM SA est une société holding d'assurance qui consolide la société Sérénis Assurances SA et les entités d'assurance suivantes :

- ACM VIE SA, société anonyme d'assurance-vie ;
- ACM VIE SAM, société d'assurance mutuelle ;
- ACM IARD SA, société anonyme d'assurance IARD ;
- La MTRL, mutuelle relevant du Livre II du Code de la mutualité.

À l'étranger, le GACM SA contrôle également les sociétés d'assurance :

- en Belgique : Partners Assurances SA, société d'assurance IARD et North Europe Life Belgium SA ;
- en Espagne : GACM ESPAÑA, S.A.U. ;
- au Luxembourg : ICM LIFE SA et Nord Europe Life Luxembourg SA.

L'ensemble de ces sociétés compose le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

c. Effectif salarié de la société

Les entités françaises du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, dont Sérénis Assurances SA, ont choisi de mutualiser leurs moyens matériels, techniques et humains au sein du GIE ACM, employeur unique des salariés au service de ses différents membres.

Le pouvoir de direction est exercé par le président du GIE ACM, également président du directoire du GACM SA et directeur général des principales sociétés du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, ainsi que par la hiérarchie fonctionnelle mise en place au sein du GIE ACM.

3. Activité de la société

Sérénis Assurances SA diffuse ses contrats auprès de clientèles ciblées par des intermédiaires, et développe également des partenariats avec des courtiers concentrateurs dans diverses branches : l'assurance automobile, l'IRD (multirisques habitation, moyens de paiement, carences locatives), l'assurance santé, la prévoyance et la dépendance sur le territoire français.

Sérénis Assurances SA est détenteur des agréments suivants :

- Branche 1 – Accidents – obtenu le 8 septembre 1989 ;
- Branche 2 – Maladie – obtenu le 6 décembre 1994 ;
- Branche 3 – Corps de véhicules terrestres – obtenu le 8 septembre 1989 ;
- Branche 6 – Corps de véhicules maritimes, lacustres et fluviaux – obtenu le 16 septembre 2004 ;
- Branche 7 – Marchandises transportées – obtenu le 5 avril 2007 ;
- Branche 8 – Incendie et éléments naturels – obtenu le 8 septembre 1989 ;
- Branche 9 – Autres dommages aux biens – obtenu le 8 septembre 1989 ;
- Branche 10 – RC véhicules terrestres automoteurs – obtenu le 8 septembre 1989 ;
- Branche 12 – RC véhicules maritimes, lacustres et fluviaux – obtenu le 16 septembre 2004 ;
- Branche 13 – RC générale – obtenu le 8 septembre 1989 ;
- Branche 16 – Pertes pécuniaires diverses – obtenu le 8 septembre 1989 ;
- Branche 17 – Protection juridique – obtenu le 8 septembre 1989.

Sur l'exercice 2019, la société Sérénis Assurances SA est active sur les branches d'activité Solvabilité II (*Line of Business*) suivantes :

- assurance des frais médicaux (1) ;
- assurance de protection du revenu (2) ;
- assurance de responsabilité civile automobile (4) ;
- autre assurance des véhicules à moteur (5) ;
- assurance maritime, aérienne et transport (6) ;
- assurance incendie et autres dommages aux biens (7) ;
- assurance de responsabilité civile générale (8) ;
- assurance de protection juridique (10) ;
- assurance pertes pécuniaires diverses (12) ;
- assurance santé (29) ;
- rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé (33) ;
- rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé (34).

B. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

1. Informations sur les revenus et dépenses de souscription

	31/12/2019						
(en milliers d'euros)	Assurance des frais médicaux	Assurance de RC auto	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance incendie et autres DB	Assurance pertes pécuniaires diverses	Autres lignes d'activité	Total général
Primes émises brutes	25 295	35 984	28 983	12 535	35 084	12 176	150 057
Charges de sinistres brutes	14 938	27 538	25 836	2 862	15 239	2 530	88 943
Charges des autres provisions techniques brutes	0	1 994	0	0	0	973	2 967
Frais bruts	8 902	7 698	8 633	6 224	14 763	7 261	53 481

	31/12/2018						
(en milliers d'euros)	Assurance des frais médicaux	Assurance de RC auto	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance incendie et autres DB	Assurance pertes pécuniaires diverses	Autres lignes d'activité	Total général
Primes émises brutes	24 637	34 157	26 754	12 135	34 182	11 153	143 017
Charges de sinistres brutes	16 251	29 652	19 731	4 785	15 398	1 286	87 104
Charges des autres provisions techniques brutes	0	0	0	0	0	281	281
Frais bruts	7 806	8 281	7 777	6 324	13 406	5 571	49 165

Tableaux établis sur la base du QRT S.05.

Primes émises brutes

Les primes émises brutes de réassurance enregistrent une hausse de 4,9 % en 2019 et s'élèvent à 150 057 milliers d'euros, contre 143 017 milliers d'euros en 2018. Au détail, les primes émises brutes des assurances de biens progressent de 3,6 % tirées par l'automobile (+ 6,7 %) et par celles des assurances de personnes (+ 9,1 %).

Charges de sinistres brutes

La charge de sinistres brute de réassurance, d'un montant de 88 943 milliers d'euros, augmente de 2 % par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique par la baisse des taux d'actualisation, qui a entraîné une dotation complémentaire de 5 millions d'euros aux provisions techniques de la responsabilité civile corporelle automobile. La sinistralité de la branche habitation est quant à elle en baisse, grâce à une charge liée aux événements naturels moins importante qu'en 2018 et à l'absence de sinistres incendie lourds.

Frais engagés

Les dépenses et frais engagés progressent de 8,8 % et atteignent 53 481 milliers d'euros. Ils représentent 36 % des primes émises brutes de l'exercice, contre 34 % à fin 2018.

Au détail, les commissions versées s'élèvent à 43 024 milliers d'euros. Elles progressent de 11,0 % par rapport à l'exercice précédent, en lien avec le développement de l'activité en assurances de biens et en assurances de personnes.

Les autres frais sont principalement constitués de la part des charges communes remboursées au GIE ACM, qui gère les moyens communs aux sociétés du GACM SA en France. Ils s'élèvent à 10 457 milliers d'euros et sont stables par rapport à 2018.

2. Analyse de la performance de souscription

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Primes acquises brutes	148 481	142 590
Charges de sinistres (y compris frais de gestion)	- 96 129	- 95 508
Variation des autres provisions techniques brutes	- 2 967	- 281
Solde de souscription	49 384	46 800
Solde financier	1 060	1 006
Frais d'acquisition et d'administration	- 43 654	- 39 132
Autres produits et charges techniques	- 2 932	- 1 859
Cessions en réassurance	- 3 321	- 6 951
Résultat technique net	538	- 135

Le solde de souscription progresse de 2 584 milliers d'euros sur un an et ressort à 49 384 milliers d'euros en 2019. Cette hausse repose principalement sur l'amélioration des résultats de la branche habitation et des assurances de personnes et compense la baisse constatée sur la branche automobile. En 2018, le solde de souscription de la branche habitation avait été impacté à la fois par un important sinistre incendie et par une plus forte charge liée aux événements climatiques. De son côté, le résultat de la branche automobile se dégrade, du fait de la baisse du taux technique.

Les frais d'acquisition et d'administration s'établissent à 43 654 milliers d'euros, soit une progression de 11,6 %, évolution à mettre en lien avec la progression du chiffre d'affaires de la société et avec les ambitions affichées par le groupe dans le cadre de son plan stratégique. Ils représentent 29,1 % du chiffre d'affaires, contre 27,4 % à fin 2018.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le ratio combiné avant réassurance s'élève à 98,1 % en 2019. Il était de 95,8 % en 2018.

C. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Produits financiers de l'exercice

Les produits financiers de l'exercice 2019 se ventilent comme suit :

(en milliers d'euros)	2019					Autres produits et charges	Total	2018	Évolution 2019/2018
	Obligations	Actions et fonds	Dépôts et prêts	Immobilier					
Revenus nets	2 331	218	0	0	0	2 549	2 191	16,3 %	
Plus et moins-values	- 244	- 30	0	0	0	- 273	0	0,0 %	
Amortissement des immeubles	0	0	0	0	0	0	0	0,0 %	
Provisions pour dépréciation	0	0	0	0	0	0	0	0,0 %	
- dotations	0	0	0	0	0	0	0	0,0 %	
- reprises	0	0	0	0	0	0	0	0,0 %	
PRODUITS FINANCIERS	2 087	188	0	0	0	2 275	2 175	4,6 %	

Les produits financiers nets de l'exercice 2019 s'élèvent à 2 275 milliers d'euros, contre 2 175 milliers d'euros en 2018, soit une hausse de 4,6 %.

D. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Les sources de revenus et dépenses de la société, en dehors de celles relatives à la souscription et aux investissements, sont les suivantes :

- les autres produits et charges techniques, résultant de l'exploitation normale de l'entreprise et qui n'auraient pas été affectés à d'autres rubriques ;
- les autres produits et charges non techniques, non rattachés à l'activité d'assurance ;
- le résultat exceptionnel constitué pour l'essentiel des mouvements sur les provisions pour risques contentieux ;
- l'impôt sur les bénéfices. La convention d'intégration fiscale actuelle qui lie la société au GACM SA prévoit que la société constate comptablement sa charge d'impôt comme si elle ne faisait pas partie d'un groupe d'intégration fiscale.

E. AUTRES INFORMATIONS

Aucune information supplémentaire relative à l'activité et aux résultats de l'entreprise n'est à apporter.

2

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

2

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE	14	D. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE	21
1. Structure de la gouvernance	14	1. Organisation générale	21
2. Délégation de responsabilités, attribution des fonctions, lignes de <i>reporting</i>	16	2. Objectifs	21
3. Politique et pratiques de rémunération	16	3. Dispositif de contrôle interne	22
4. Transactions importantes conclues avec des actionnaires, avec des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle	17	4. Dispositif de conformité	23
B. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ	17	E. FONCTION D'AUDIT INTERNE	24
1. Description des exigences d'aptitudes, de connaissances, d'expertise et d'honorabilité	17	1. Indépendance	24
2. Mise en œuvre de la vérification des compétences et de l'honorabilité	17	2. Objectivité	24
C. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES	18	3. Fonctionnement du service	24
1. Gestion des risques	18	4. Planification de l'activité	24
2. Organisation du système de gestion des risques	21	5. Déroulement des missions	25
		F. FONCTION ACTUARIELLE	25
		G. SOUS-TRAITANCE	25
		H. AUTRES INFORMATIONS	25

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

1. Structure de la gouvernance

Dans un contexte prudentiel renforcé, la société a mis en place des règles de gouvernance basées sur une répartition claire des responsabilités et un système efficace de gestion des risques.

Les principales responsabilités sont assurées à différents niveaux :

- l'assemblée générale ;
- le conseil d'administration et le comité d'audit et des risques ;
- la direction effective ;
- la direction opérationnelle ;
- les comités ;
- les responsables des fonctions clés.

a. L'assemblée générale

Sérénis Assurances SA a pour actionnaire majoritaire le GACM SA (actionnaire à 99,7 %), les autres actionnaires étant d'autres filiales du GACM SA et des personnes privées.

b. Le conseil d'administration et son comité d'audit et des risques

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration exerce un contrôle permanent et de supervision de la gestion effectuée par la direction effective (directeur général, directeur général délégué) qu'il a nommée. Il s'assure que ladite gestion est en adéquation avec les orientations stratégiques de la société. Le conseil d'administration et la direction effective interagissent avec les comités mis en place par le conseil, avec la direction opérationnelle et les fonctions clés, au niveau du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel. Cette interaction est notamment rendue possible *via* la réalisation de différents *reportings*.

La composition du conseil d'administration est basée sur une diversité ainsi qu'une complémentarité d'expériences et de connaissances. Chaque administrateur dispose des compétences techniques spécifiques qui permettent au conseil de remplir collectivement ses missions.

Le conseil d'administration est composé de quatre membres au 31 décembre 2019.

Le conseil d'administration du 19 février 2019 a nommé M. Pierre Reichert président du conseil.

Le conseil d'administration détermine les orientations stratégiques de l'activité de la société Sérénis Assurances SA et veille à leur mise en œuvre. Il peut se saisir de toutes les questions intéressant la bonne marche de la société en exerçant tous les contrôles qu'il juge opportuns.

Le conseil d'administration est en particulier en charge :

- de l'approbation de toute opération significative portant notamment sur des projets d'investissements ou de désinvestissements importants, des acquisitions, cessions, restructurations, des accords stratégiques d'alliance et de coopération ;
- de la convocation des assemblées générales ;
- du suivi du processus d'élaboration de l'information financière et de l'examen de la situation financière ;
- de l'établissement de l'inventaire, des comptes annuels et du rapport de gestion, ainsi que de l'établissement des documents de gestion prévisionnelle et des rapports correspondants ;
- du pilotage de manière active de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité, de la définition du profil de risque et de la validation du rapport ORSA ;
- de l'élaboration du rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- du suivi de l'activité des fonctions clés ;
- du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- de l'approbation des politiques écrites mentionnées à l'article L.354-1 du Code des assurances ;
- de la définition et de l'évaluation du système de gouvernance à travers l'approbation du recueil des règles d'organisation et de la révision périodique de son efficacité ainsi que de son adaptation.

Les règles de fonctionnement du conseil d'administration sont précisées dans le règlement intérieur qui édicte :

- les règles relatives à la composition du conseil ;
- les modalités d'organisation des réunions du conseil (fréquence, durée, lieu des réunions, règles de *quorum* et de majorité) ;
- les règles relatives à l'information des administrateurs ;
- les obligations générales liées à la fonction des administrateurs (confidentialité, assiduité, diligence, gestion des conflits d'intérêts et indépendance).

Le comité d'audit et des risques

Il a été mis en place au niveau de la structure *holding* du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA un comité d'audit et des risques dont les activités et les missions, conformément aux articles L.823-19 et L.823-20 du Code de commerce, bénéficient à l'entité liée ACM VIE SAM et à l'ensemble des filiales assurantielles de droit français du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, dont Sérénis Assurances SA.

Ce comité prépare les travaux du conseil de surveillance du GACM SA et des conseils d'administration des filiales d'assurance permettant l'examen détaillé des sujets relevant de ses compétences et la prise en compte des particularités de chacune d'elles.

Le comité assure pour toutes les entités françaises du GACM SA, en particulier, les missions suivantes :

- missions liées à l'audit ;
- missions liées à la gestion des risques ;
- validation des rapports suivants :
 - rapport sur la situation financière (SFCR),
 - rapport régulier au contrôleur (RSR),
 - rapport sur le contrôle interne du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme.

Le comité d'audit et des risques est régulièrement informé de l'activité des fonctions clés qui assistent à ses réunions et de l'évolution du système de gouvernance de la société.

Un règlement intérieur du comité d'audit et des risques précise l'étendue de ses attributions ainsi que ses règles de fonctionnement (composition du comité et modalités d'organisation des réunions).

c. La direction effective

Afin de respecter le principe des « quatre yeux » et l'exigence de mise en place d'une direction effective telle que prévue par les articles L.322-3-2 et R.322-168 du Code des assurances, la direction effective de la société est assurée par un directeur général et un directeur général délégué.

Le directeur général

Le conseil d'administration du 19 février 2019 a nommé M. Étienne Depeyre directeur général.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées des actionnaires et au conseil d'administration.

Sans que cette énumération ne soit exhaustive, le directeur général dispose des pouvoirs suivants :

- concernant la marche générale de la société :
 - assurer la direction effective de la société Sérénis Assurances SA et représenter la société dans ses rapports avec les tiers,
 - piloter et coordonner les activités de la société,
 - établir des propositions de développement de l'activité à soumettre au conseil d'administration, et lui fournir les informations utiles à l'établissement d'une politique générale et d'une stratégie adéquate de la société ;
- concernant la situation financière de la société :
 - élaborer et présenter au comité d'audit et des risques et au conseil d'administration la situation financière, la situation de trésorerie,

- élaborer et présenter les documents de gestion prévisionnelle et des engagements ainsi que les comptes annuels de la société,

- valider les états de *reportings* trimestriels de Solvabilité II,

- organiser un système de contrôle permettant d'établir avec une certitude raisonnable la fiabilité des processus d'élaboration de l'information financière ;

- concernant la gestion des risques et les règles de gouvernance :

- élaborer et proposer au comité d'audit et des risques et au conseil d'administration une définition du profil de risque de la société,

- mettre en place un système de gestion des risques efficace adapté au profil de risque de la société et intégré à la structure organisationnelle et aux procédures de prise de décision de la société,

- mettre en place un système de contrôle interne et des plans de continuité de l'activité.

Le directeur général délégué

M. Christophe Wehrung exerce les fonctions de directeur général délégué.

À l'égard des tiers, le directeur général délégué est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social et des pouvoirs attribués aux assemblées générales et au conseil d'administration.

Les dirigeants effectifs sont assistés dans la gestion effective par :

- la direction opérationnelle ;
- des comités ;
- les responsables des fonctions clés.

En centralisant l'ensemble de ses effectifs salariés et les moyens techniques au sein du GIE ACM, le GACM SA et ses filiales et entités liées françaises ont adopté un fonctionnement transverse et commun garant d'une gestion saine et transparente.

d. La direction opérationnelle

La gestion effective des structures du GACM SA est basée sur un principe de transversalité. Chaque directeur est responsable de son département et gère son activité pour toutes les entités du GACM SA, ce qui garantit un service de qualité homogène à l'ensemble des entités.

Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel dispose ainsi d'une structure organisationnelle et opérationnelle conçue pour soutenir la réalisation de ses objectifs d'évolution et de stratégie. L'organisation adoptée garantit également, pour tous les acteurs du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, une connaissance et une prise en compte appropriées de l'organisation et du modèle économique des différentes entités, des liens et des relations entre elles et donc des risques qui pourraient survenir pour en permettre une meilleure anticipation et une prise en charge optimisée.

e. Les comités

Le directeur général et l'ensemble des directeurs se réunissent tous les mois en comité de direction afin d'examiner les différents aspects des opérations et projets de la société.

L'équipe de direction peut également constituer des comités ayant pour mission de procéder à l'examen de questions techniques et de la conseiller à ce sujet.

f. Les responsables des fonctions clés

Nommées par le conseil d'administration, les fonctions clés sont indépendantes et viennent renforcer la structure de gestion ainsi que les procédures de maîtrise des risques.

Salariés du GIE ACM, les titulaires des fonctions clés assurent la responsabilité de leur fonction respective pour chacune des entités du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel. Ils interviennent de manière transverse pour l'ensemble de ces structures ayant des domaines d'activité communs. Cela permet d'harmoniser leurs actions et d'être disponibles afin de prendre en compte les spécificités de chacune d'entre elles.

Les fonctions clés sont séparées de l'activité opérationnelle sur laquelle porte leur contrôle, garantissant ainsi leur indépendance. Pour assurer leur fonction, les responsables des fonctions clés s'appuient sur leurs compétences techniques acquises suite à leur cursus et à des formations suivies régulièrement. Ils disposent aussi d'une expérience professionnelle acquise au sein du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel qui permet de bénéficier d'une parfaite connaissance des rouages et de l'organisation des différentes entités.

Les responsables des fonctions clés s'appuient sur des équipes composées de personnes qui disposent des diplômes et des compétences nécessaires et suffisantes permettant la bonne réalisation des missions. Ils disposent ainsi d'une organisation structurelle et des moyens techniques en suffisance pour mener leur fonction en toute indépendance.

Les responsables des fonctions clés sont hiérarchiquement rattachés à la direction générale à laquelle ils ont un accès direct afin de remonter toute information utile. Ils bénéficient d'un accès direct à l'organe de contrôle par l'intermédiaire du comité d'audit et des risques, qui est exclusivement composé par des membres du conseil de surveillance du GACM SA et des conseils d'administration de ses entités se référant audit comité, auquel ils participent.

Le conseil a la possibilité d'entendre les responsables des fonctions clés le cas échéant en dehors de la présence de la direction effective si le conseil l'estime nécessaire et/ou si les responsables des fonctions clés en font la demande.

Le fonctionnement des fonctions clés est détaillé dans des politiques écrites revues annuellement par le conseil d'administration qui reçoit des rapports sur leurs missions, les conclusions qu'elles tirent des contrôles effectués, et les propositions d'évolution des procédures qu'elles préconisent.

2. Délégation de responsabilités, attribution des fonctions, lignes de reporting

a. Délégation de responsabilités, attribution des fonctions

En respect du principe des « quatre yeux » issu de la directive Solvabilité II, la direction effective de Sérénis Assurances SA se compose d'un directeur général et d'un directeur général délégué qui sont investis à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société.

Des délégations de pouvoirs peuvent être mises en place par la direction effective en faveur des directeurs opérationnels.

b. Lignes de reporting

La société Sérénis Assurances SA a mis en place un système de reporting qui permet de respecter l'adéquation permanente des informations communiquées aux exigences définies par la réglementation en vigueur ainsi que la qualité des données. À cette fin, une politique de reporting a été mise en place au sein du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

Les différentes informations issues des lignes de reporting sont communiquées à la direction effective.

3. Politique et pratiques de rémunération

La société Sérénis Assurances SA s'inscrit dans le respect de la politique de rémunération du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel et a adopté comme règle l'absence de rémunération d'une personne au titre de son mandat social.

Les principes de la rémunération sont développés dans une politique de rémunération qui a été adoptée par les entités du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

La politique de rémunération du GACM SA est au service d'une gestion saine et efficace des activités et n'encourage nullement à la prise de risque au-delà des limites de tolérance arrêtées par le GACM SA.

La rémunération est essentiellement fonction de la performance et de l'implication professionnelle du salarié.

L'entreprise s'interdit tout dispositif de rémunération qui serait susceptible d'influencer ou d'impacter l'activité de ses salariés au détriment de l'intérêt de ses clients, dont la primauté est au centre des préoccupations du GACM SA. Ce dernier privilégie la prudence, comportement inspiré des valeurs mutualistes que porte Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les dirigeants et les responsables des fonctions clés, dans le cadre de leur contrat de travail, sont soumis au système de rémunération applicable à tous les salariés du GIE ACM.

Au même titre que l'ensemble des salariés, ils sont soumis à la convention collective de Crédit Mutuel qui prévoit une structure de rémunération simple et transparente.

La rémunération, les augmentations ainsi que l'attribution de primes sont décidées, comme pour l'ensemble des salariés, par le président du GIE ACM en relation avec la direction des ressources humaines.

Le GACM SA a fait le choix, conformément à l'article 275 1. f) du règlement délégué 2015/35 du 10 octobre 2014 ainsi qu'à son organisation interne, de se référer au comité des rémunérations mis en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Le comité des rémunérations est constitué au niveau de la structure faîtière, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel.

Il préserve le modèle d'un système de rémunération transparent et incitant à une gouvernance saine.

Un règlement intérieur précise ses missions, les modalités de son fonctionnement et son périmètre d'application.

4. Transactions importantes conclues avec des actionnaires, avec des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle

Néant.

B. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ

Une politique écrite relative à l'application des exigences de compétence et d'honorabilité a été mise en place au sein du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

Cette politique décrit les modalités d'évaluation et de mise en œuvre par les organes responsables de leur nomination, de la compétence et de l'honorabilité des dirigeants effectifs, responsables des fonctions clés et des membres des organes de contrôle.

Elle décrit aussi les modalités de transmission à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution des informations relatives à la compétence et l'honorabilité des personnes auxquelles ces exigences s'appliquent conformément à l'instruction 2018-I-09 de l'ACPR.

1. Description des exigences d'aptitudes, de connaissances, d'expertise et d'honorabilité

La société s'assure que les dirigeants effectifs, les responsables des fonctions clés et les membres de l'organe de contrôle disposent en permanence de la compétence, de l'expérience et de l'honorabilité requises par leurs fonctions.

Les compétences s'apprécient de façon individuelle en prenant en compte notamment l'expérience, les diplômes, les formations en lien avec les attributions et les tâches des personnes concernées.

Les compétences sont appréciées aussi de manière collective afin d'assurer une conduite saine et professionnelle de l'entreprise.

L'entreprise s'assure de disposer de membres de l'organe de contrôle, des dirigeants effectifs et des responsables des fonctions clés justifiant de la plus haute intégrité personnelle, conformément à l'article 273 du règlement délégué 2015/35.

La justification de l'honorabilité est au demeurant une condition de l'exercice du mandat ou de la fonction (article L.322-2 du Code des assurances) et nécessaire, le cas échéant, à l'inscription des dirigeants et membres de l'organe de contrôle au registre du commerce et des sociétés de l'entreprise (articles A.123-51 et R.123-54 du Code de commerce).

Par ailleurs, les membres de l'organe de contrôle, les dirigeants et responsables des fonctions clés sont assujettis au respect du recueil de déontologie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

2. Mise en œuvre de la vérification des compétences et de l'honorabilité

L'honorabilité et la compétence sont appréciées dans le respect des dispositions de l'article L.322-2 du Code des assurances, des dispositions du Code de commerce et des articles 258 et 273 du règlement délégué (UE) 2015/35 et visent à garantir une gestion saine et prudente de l'entreprise.

La compétence et l'expérience de la personne sont vérifiées préalablement à une nomination ou à un renouvellement. À ce titre, l'entreprise s'assure que les diplômes, les formations suivies et l'expérience acquise rendent le candidat pressenti apte à assumer la fonction envisagée.

Tout au long de l'exercice de ses fonctions, le dirigeant effectif, membre de l'organe de contrôle ou responsable de fonction clé s'attachera à répondre en permanence aux exigences de compétence exigées par la fonction assumée notamment en suivant des formations.

L'honorabilité de la personne est vérifiée notamment sur la base d'une déclaration de non-condamnation, d'un extrait de casier judiciaire, d'une déclaration de non-faillite et de tout autre élément concret permettant de s'assurer de son honorabilité personnelle et professionnelle.

L'entreprise s'assure que les personnes concernées remplissent les exigences d'honorabilité pendant toute la durée de leurs fonctions.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la société GACM SA et ses entités se réfèrent au comité des nominations constitué au niveau de la société faitière, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel, qui a principalement les missions suivantes :

- identifier et recommander au conseil des candidats aptes à l'exercice de leurs fonctions ;
- évaluer l'équilibre et la diversité des connaissances, des compétences et des expériences dont disposent individuellement et collectivement les membres de l'organe de contrôle ;
- préciser les missions et les qualifications nécessaires aux fonctions exercées au sein du conseil et évaluer le temps à consacrer à ces fonctions.

Un règlement intérieur précise son organisation, ses missions et son fonctionnement.

C. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

L'évaluation et la gestion des risques de la société visent à :

- garantir le respect des engagements vis-à-vis des assurés ;
- protéger les fonds propres ;
- sécuriser et optimiser le résultat comptable de la société.

Le cadre d'appétence au risque, défini afin de répondre à ces objectifs, revêt plusieurs formes :

- le niveau des mesures de risque que l'entité souhaite protéger, qui correspond aux limites d'appétence au risque ;
- la définition de l'intensité des scénarios de *stress tests* envisagés correspondant à la réalisation des risques majeurs.

Le système de gestion des risques de la société s'appuie sur des cartographies des risques auxquels est soumise la société, complétées par des tableaux de bord d'indicateurs de risque.

Les risques identifiés ont été regroupés en familles de risques :

- les risques techniques ;
- les risques financiers ;
- les autres risques dont les risques opérationnels.

Ces risques ainsi que leur mode d'évaluation, de gestion et de surveillance sont décrits plus précisément dans la politique de gestion des risques et dans la politique de gestion des risques liés aux investissements.

1. Gestion des risques

a. Gestion des risques techniques

La gestion des risques techniques porte globalement sur l'ensemble des risques de souscription et provisionnement que prend un assureur lors de la commercialisation de contrats d'assurance :

- le risque de primes ;
- le risque de provisionnement ;
- le risque catastrophe.

La gestion des risques techniques s'articule autour des principaux piliers suivants :

- les branches d'activité qui assurent le développement commercial et la tarification ;
- le service actuariat-provisions techniques qui coordonne le calcul des provisions des bilans sociaux ;
- le contrôle de gestion dont les *reportings* et les analyses de fond permettent de suivre ces risques techniques dans la durée ;
- le service réassurance qui recense l'intégralité des risques à externaliser, définit le programme de couverture adéquat et la place sur le marché ;
- la fonction clé actuarielle qui a pour vocation la coordination actuarielle des différents pôles d'activité, la coordination du calcul des provisions techniques prudentielles et qui émet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- la fonction clé gestion des risques qui est responsable de la coordination du système de gestion des risques et veille à ce que la direction générale approuve le niveau de risques global encouru et comprenne les conséquences de la réalisation de ces risques sur la solvabilité prévisionnelle et la rentabilité de la société.

b. Gestion des risques financiers

La politique de gestion des risques financiers vise à mettre en place une structure d'actifs en adéquation avec les engagements de passif.

Les règles et les limites de placement et de gestion fixées constituent le premier maillon de la gestion des risques financiers. Ce corps de règles est décrit dans la politique de gestion des risques liés aux investissements et tient compte de l'obligation relative au principe de la « personne prudente ».

La gestion des risques financiers porte sur l'ensemble des risques suivants :

- le risque de taux ;
- le risque actions et autres actifs volatils ;

- le risque immobilier ;
- le risque de crédit ;
- le risque de contrepartie ;
- le risque de liquidité ;
- le risque de change.

Elle s'articule autour de plusieurs services :

- le service de gestion actif-passif (ou ALM), qui définit des allocations d'actifs stratégiques en fonction de contraintes de passif de façon à limiter le risque de taux, le risque actions et le risque immobilier ;
- le *risk management* financier qui bâtit un corps de limites et de règles internes visant à limiter l'exposition aux risques de liquidité, de crédit et de contrepartie ;
- les gérants d'actifs, qui définissent les allocations tactiques et gèrent les portefeuilles d'actifs, tout en tenant compte des contraintes fixées par l'ALM et le *risk management* financier ;
- le service de contrôle des risques financiers, qui s'assure, *a posteriori*, du respect des limites fixées ;
- la fonction clé gestion des risques.

c. Gestion des autres risques

Qualité des données

Le suivi de la qualité des données utilisées dans les calculs de provisions et *reporting* Solvabilité II constitue un enjeu et une préoccupation permanente pour le GACM SA et ses entités, comme notamment Sérénis Assurances SA. Le processus qualité des données mis en place dans le cadre de Solvabilité II a pour objet de s'assurer que les données utilisées pour la tarification, les calculs d'engagements et plus largement les calculs de ratios de solvabilité soient adaptées et fiables.

La gestion de la qualité des données de Sérénis Assurances SA s'inscrit dans un contexte favorable qui repose sur les fondamentaux suivants :

- les données utilisées dans les calculs Solvabilité II sont peu transformées entre le système d'information opérationnel et le système d'information décisionnel. Les utilisateurs du décisionnel restent par ailleurs des utilisateurs réguliers des applications opérationnelles et font remonter les éventuelles anomalies constatées ;
- les calculs d'engagements reposent sur les données techniques comptables dès lors que celles-ci possèdent la granularité nécessaire aux calculs. Ces données sont auditées par les commissaires aux comptes et dûment rapprochées des flux financiers.

Par ailleurs, Sérénis Assurances SA s'est dotée d'une politique de qualité des données exigeante qui s'appuie sur les piliers suivants :

- une gouvernance qui place les branches d'activité qui fournissent les données au centre de son dispositif. Leur directeur est propriétaire des données ;
- son système d'information est urbanisé et commun aux différentes entités du GACM SA. Il est administré par Euro-Information, filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, ci-après dénommée EI, dont les process sont certifiés

ISO 9001 et ISAE 3402. Le GACM SA, Sérénis Assurances SA et EI sont audités régulièrement sur les contrôles généraux informatiques et sur la qualité des données ;

- son dictionnaire de données est partagé par tous les acteurs de la qualité des données. Les données pertinentes Solvabilité II y sont identifiées. Il centralise l'ensemble des données tout au long de leur cycle de vie et donne une définition universelle de chaque donnée ;
- un dispositif d'évaluation continue de la qualité des données. Les contrôles sont renforcés pour les données utilisées dans les calculs d'engagements Solvabilité II, avec la mise en place d'un suivi approprié des critères de pertinence, d'exhaustivité et d'exactitude. Les résultats de ces contrôles sont restitués au sein des portails de contrôle interne. Les éventuelles anomalies sont analysées et si nécessaire des travaux de résolution sont engagés ;
- une démarche d'amélioration permanente.

Un diagnostic de la qualité des données est réalisé annuellement, incluant notamment des tableaux de bord des anomalies, l'analyse d'impact sur les engagements et la solvabilité et les plans d'action d'amélioration et de remédiation :

- il est examiné lors du comité qualité des données qui réunit l'ensemble des acteurs de la qualité des données. Ce comité valide les priorités et les plans d'action d'amélioration et de remédiation ;
- il est par ailleurs formalisé dans un chapitre dédié du rapport annuel de la fonction actuarielle.

Risque de non-conformité

Le risque de non-conformité est entendu comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation, résultant du non-respect des dispositions propres aux activités, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

L'entreprise dispose d'une organisation spécialement dédiée à la conformité. La gestion des risques de non-conformité fait l'objet d'une présentation spécifique dans la politique de conformité. La fonction clé gestion des risques est tenue informée de tout risque significatif de non-conformité ainsi que de la validation par la fonction clé conformité de tout nouveau produit d'assurance.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont appréhendés différemment selon qu'ils se caractérisent par leur fréquence ou leur gravité. Les incidents ou sinistres sont répertoriés *via* un outil spécifiquement dédié. Cet outil, commun à l'ensemble des entités du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, sert à la construction de bases historiques de pertes et à terme permettra une quantification précise de l'exposition des risques de fréquence.

L'exploitation de l'ensemble des déclarations de risques opérationnels est opérée par une fonction centrale au niveau du GACM SA qui a en charge la gestion des risques opérationnels et qui assure une homogénéité dans le traitement et la classification de l'origine des incidents rencontrés.

Des cartographies des risques permettent d'identifier, d'évaluer et de mesurer les risques encourus. Les données ainsi recueillies auprès des différents services et métiers sont ensuite consolidées au niveau du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel afin d'aboutir à une vision globale des risques.

La fonction centrale en charge des risques opérationnels assiste également la compagnie dans la mise en œuvre de plans de réduction des risques, soit en agissant sur les causes de risques pour en diminuer l'occurrence (actions de prévention), soit sur leurs conséquences dans l'objectif d'en atténuer la gravité (actions de protection).

Des Plans de Continuité d'Activité (PCA) sont déclinés pour les scénarios :

- d'indisponibilité totale des locaux ;
- d'indisponibilité des moyens humains ;
- d'indisponibilité de l'informatique ;
- et doivent prévoir l'ensemble des solutions de secours permettant :
 - de réagir rapidement et efficacement à une crise majeure,
 - d'assurer la reprise rapide des fonctions vitales de l'entreprise,
 - de déterminer le service minimum à apporter au client.

L'ensemble des procédures relatives aux PCA des branches d'activité est accessible à partir de l'intranet. En complément des procédures opérationnelles, la liste des collaborateurs concernés est également régulièrement actualisée.

La formalisation de ces plans consiste en la description des activités essentielles, la description du fonctionnement en mode dégradé et la détermination des moyens nécessaires au fonctionnement de l'activité.

La compagnie veille à ce que ces partenaires disposent également de plans de secours visant à assurer une continuité de l'activité et permettant de maintenir une qualité de service à l'égard de nos assurés.

Les risques de gravité et de fréquence rare sont appréhendés *via* des travaux de modélisation. L'ensemble des études menées est formalisée et permet d'évaluer et de quantifier l'impact de ces risques. Selon la nature des résultats, des actions de réduction d'exposition aux risques peuvent être entreprises.

Risques liés à la transition énergétique

Les risques liés à la transition énergétique sont :

- les risques de pertes liées à des événements climatiques ;
- le risque de dépréciation de la valeur de certains actifs (risque de transition) ;
- le risque de pénalité financière et réglementaire ;
- le risque de réputation.

Les risques liés à l'Environnement, au Social et à la Gouvernance (ESG) sont identifiés annuellement sur les actifs détenus en direct par les principales entités du GACM SA. Afin de limiter les investissements sur des actifs qui pourraient être porteurs de risques ESG, des outils, questionnaires et *process* ont été mis à la disposition des gérants d'actifs.

d. Gestion transverse des risques : ORSA (ou évaluation interne des risques et de la solvabilité)

Le processus ORSA de la société vise à piloter de manière transverse les risques de la société à court et moyen termes.

Organisation

Il est organisé de la façon suivante :

1^{er} niveau : fonction gestion des risques

La fonction gestion des risques pilote le dispositif ORSA de la société. Elle propose les scénarios de *stress tests* à envisager en lien avec le profil de risque. Elle analyse les résultats au regard des critères de l'appétence au risque. Elle rédige le rapport interne et en présente les principales conclusions aux différents comités.

La fonction gestion des risques fait appel, pour la partie quantitative de l'ORSA, à l'équipe en charge des calculs du pilier 1. Celle-ci met en place les méthodes, développe les modèles, et réalise les calculs prospectifs de l'ORSA, sous l'impulsion de la fonction gestion des risques.

2^e niveau : comité modèles et comité d'audit et des risques

Les hypothèses et les méthodes actuarielles et financières utilisées sont présentées au comité modèles, composé du directeur comptes et réassurance, du responsable de la direction modélisation et risques, du responsable de la fonction clé gestion des risques, du responsable actuariat et analyses, du responsable de la fonction clé actuarielle et des équipes de calculs SII. Le comité modèle discute et valide les résultats.

Le comité d'audit et des risques discute les conclusions de l'ORSA.

3^e niveau : conseil d'administration

Chaque processus ORSA complet fait l'objet d'une présentation au conseil d'administration de la société qui doit en valider les principales hypothèses et conclusions et exprimer son attitude par rapport aux principaux risques auxquels elle est exposée.

L'audit s'assure périodiquement que le processus ORSA est appliqué conformément à la politique décrite dans ce document.

Scénarios de crise envisagés

Dans le processus ORSA, les scénarios de crise envisagés sont des scénarios dits scénarios de *stress tests* portant sur les risques identifiés comme majeurs pour le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel ou pour la société. Ces *stress tests* peuvent porter sur un risque ou sur une combinaison de risques.

L'intensité de ces *stress tests* est définie à partir de bases statistiques quand cela est possible, enrichie ensuite d'un avis d'expert. Seuls les résultats des scénarios les plus pertinents sont présentés dans le rapport ORSA.

Documentation

Pour chaque évaluation ORSA, un rapport interne détaillé est rédigé. Une synthèse des principales conclusions de cette évaluation est ensuite faite. Une fois les conclusions validées, un rapport est envoyé à l'Autorité de contrôle.

Fréquence

L'ORSA est réalisé *a minima* une fois par an et donne lieu à un rapport ORSA complet dont les principales conclusions font l'objet d'une présentation au comité d'audit et des risques. Un processus ORSA peut également être lancé si les circonstances le nécessitent.

2. Organisation du système de gestion des risques

La mise en place de la politique de gestion des risques s'effectue dans le cadre du système de gestion des risques du GACM SA auquel appartient la société.

L'organisation du système de gestion des risques comporte trois strates :

- le 1^{er} niveau correspond au contrôle, par chaque service opérationnel ou fonctionnel, des risques relevant de son champ de compétence ;

- le 2^e niveau de contrôle est réalisé par la fonction clé actuarielle, le service contrôle permanent, la fonction clé conformité, ainsi que la fonction clé gestion des risques qui est également en charge de la coordination de l'ensemble du dispositif ;
- le 3^e niveau de suivi des risques est effectué par l'audit interne qui vérifie l'efficacité du système de gestion des risques par des contrôles périodiques.

La responsabilité finale du système de gestion des risques incombe au conseil d'administration et à la direction effective, qui en confient la coordination à la fonction clé gestion des risques.

Le comité d'audit et des risques, émanation du conseil de surveillance/conseil d'administration, est le comité de suivi des risques encourus par les entités du GACM SA.

D. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

En qualité de filiale d'un groupe bancaire, les entreprises du GACM SA mettent en œuvre des procédures de recensement et de surveillance des risques similaires à celles qui sont imposées aux établissements de crédit, par l'arrêté du 3 novembre 2014.

Le dispositif de contrôle interne au sein de la société Sérénis Assurances SA s'inscrit donc dans le cadre de l'organisation générale du contrôle au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le contrôle permanent de la compagnie est fonctionnellement rattaché au contrôle permanent métiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

1. Organisation générale

Sérénis Assurances SA a mis en place un dispositif de contrôle interne adapté à sa taille, à ses opérations et à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent.

La compagnie s'assure que son système de contrôle interne et de mesure des risques couvre, de manière exhaustive, l'ensemble de ses activités.

Au sein de la compagnie, les contrôles sont organisés en trois niveaux distincts :

Les contrôles de 1^{er} niveau

Ce sont tous les contrôles mis en œuvre au sein des services opérationnels de la compagnie pour garantir la régularité, la sécurité et la bonne fin des opérations réalisées ainsi que le respect des diligences liées à la surveillance des risques associés aux opérations.

Les contrôles de 2^e niveau

Le contrôle de 2^e niveau recouvre les contrôles exercés par des fonctions de contrôle permanent et de conformité indépendantes des services opérationnels.

Les contrôles de 3^e niveau

Le contrôle de 3^e niveau est réalisé par la fonction audit qui s'assure de la qualité et de l'efficacité du dispositif de contrôle interne mis en place eu égard aux risques encourus par la compagnie dans le cadre de ses activités.

2. Objectifs

Conformément à la définition du « COSO », référentiel de contrôle interne retenu, le processus de contrôle interne consiste à mettre en place et à adapter en permanence des systèmes de management appropriés, ayant pour but de donner aux administrateurs et aux dirigeants une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la fiabilité de l'information financière ;
- le respect des réglementations légales et internes ;
- l'efficacité des principaux processus des compagnies ;
- la prévention et la maîtrise des risques auxquels la société est exposée ;
- l'application des instructions de l'organe d'administration ;
- la protection des actifs et des personnes.

Comme tout système de contrôle, il ne peut pas fournir une garantie absolue que les risques d'erreurs ou de fraudes soient totalement éliminés ou maîtrisés. Il apporte cependant une assurance raisonnable que les objectifs précités sont atteints de manière satisfaisante.

La société veille à ce que son dispositif de contrôle interne en place se fonde sur un ensemble de procédures et de limites opérationnelles conformes aux prescriptions réglementaires et aux normes du GACM SA.

Le contrôle permanent veille à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que le comportement des personnes s'inscrivent dans le cadre défini par les lois et règlements applicables et qu'ils soient conformes à la déontologie et aux règles internes de la société.

La bonne adéquation entre les objectifs qui sont assignés au contrôle interne et les moyens qui lui sont attribués est constamment recherchée.

3. Dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne au sein de la société s'articule entre contrôle permanent, contrôle périodique et conformité. Les fonctions de contrôle permanent et de gestion des risques opérationnels sont centralisées au sein d'un même service. Le service de contrôle permanent est indépendant des entités opérationnelles et financières qu'il est chargé de contrôler et bénéficie dans l'exercice de sa mission d'une liberté d'investigation et d'appréciation.

Le service de contrôle permanent travaille en étroite collaboration avec les services conformité et sécurité financière qui constituent des composantes du dispositif de contrôle interne en mettant en place des procédures permettant de s'assurer que les activités sont déployées dans le respect des exigences législatives, réglementaires, des normes professionnelles et des engagements auxquels le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel a souscrit.

Le contrôle permanent veille à la cohérence du dispositif de contrôle interne en vigueur au sein du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel et veille à ce qu'il soit correctement calibré par rapport aux risques. Il s'appuie sur une revue régulière des contrôles destinés à couvrir les risques inhérents aux activités, en matérialisant les contrôles dans des portails de contrôle interne.

Au travers de ses actions, le contrôle permanent cherche à promouvoir le contrôle interne au sein des différents métiers et à créer une culture du contrôle.

L'activité de contrôle permanent revêt plusieurs aspects :

- activité de contrôle qui consiste à veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne de la société et à s'assurer que les procédures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme sont appliquées ;
- activité de gestion des risques opérationnels : identification de la nature des risques encourus par la compagnie, évaluation de ces risques et mise à jour du plan de contrôle ;

- supervision des métiers, des habilitations et de la qualité des données informatiques.

Le système mis en place est conçu de telle manière que l'intégralité des activités de la société soit surveillée de manière régulière à travers une organisation de contrôle.

Le contrôle permanent se matérialise quotidiennement par la réalisation de contrôles de cohérence qui sont assumés par l'encadrement des services opérationnels.

Au travers d'une charte de contrôle interne, une relation fonctionnelle est établie entre les services de contrôle permanent et de conformité et les services opérationnels pour les domaines que sont :

- le contrôle permanent ;
- la sécurité financière ;
- les habilitations ;
- les risques opérationnels ;
- la conformité.

Les contrôles mis en œuvre au sein de chaque service opérationnel visent à maîtriser les risques relevant de leur domaine d'activité. Ce dispositif se fonde sur une forte automatisation des outils de contrôle et sur un ensemble de procédures de gestion et de limites opérationnelles qui sont conformes eu égard à la réglementation et aux normes du GACM SA.

Parallèlement, le service de contrôle permanent opère un suivi et une supervision des contrôles opérés par les services opérationnels. De manière complémentaire, ce service effectue également en permanence :

- des contrôles sur l'ensemble des activités (production, sinistres, flux) ;
- une vérification de l'immatriculation des courtiers avant versement des commissions ;
- un suivi des activités sous-traitées.

Concernant les activités déléguées, le contrôle périodique procède à l'évaluation tant de l'exécution de la délégation que de l'efficacité du dispositif de contrôle interne en place au travers de missions périodiques chez les partenaires.

Au moins une fois annuellement, le contrôle permanent et la conformité rendent compte à la direction générale et au comité de contrôle interne du résultat des travaux entrepris sur l'exercice et de l'efficacité du dispositif de contrôle interne déployé tant au niveau de la compagnie qu'au niveau des partenaires.

Le contrôle permanent peut être amené à opérer des missions spécifiques en vue de vérifier le bon fonctionnement opérationnel du dispositif de maîtrise des risques et d'apprécier la pertinence et la fiabilité du niveau de couverture des risques. Pour ce faire, il s'appuie sur les portails de contrôle interne en vigueur et il supervise les tâches de contrôle déléguées aux entités opérationnelles voire procède à des tests de fiabilité.

4. Dispositif de conformité

La fonction conformité est pleinement mobilisée aux côtés de l'ensemble des services de l'entreprise pour accompagner cette dernière dans son adaptation à un monde en constante mutation en lequel s'affirme la puissance du numérique, s'intensifient les comportements consuméristes et émergent de nouvelles attentes et de nouveaux usages. Dans ce contexte mouvant, la fonction conformité veille à conjuguer efficacement évolution et sécurité juridique.

La fonction conformité contribue à ce que les activités d'assurance soient déployées dans le respect de la législation, de la réglementation et plus largement des normes ainsi que des engagements déontologiques qui les régissent.

Notamment, elle contribue à évaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations d'assurance de l'entreprise et veille à identifier et évaluer les risques de non-conformité. Au travers de son action, la fonction conformité sert donc les intérêts de l'entreprise d'assurance, qu'elle s'efforce de protéger contre tout risque de sanction et plus largement d'image et de réputation, et des clients, assurés et bénéficiaires, en ce qu'elle contrôle le respect des règles de protection de la clientèle.

En 2019, la fonction conformité a maintenu un fort engagement dans le domaine de la protection des données à caractère personnel. Elle a accompagné les travaux de suppression automatisée des données personnelles dès lors que leur conservation n'était plus nécessaire. Elle a aussi piloté l'analyse de conformité des traitements. La protection des données constitue également à présent un aspect fondamental de l'analyse de conformité des nouveaux services.

Les travaux ont également porté sur la fonction conformité des processus de distribution, particulièrement dans les situations de vente en ligne et de vente par téléphone, ce dernier canal faisant l'objet d'une attention toute particulière de l'ACPR, des associations de défense des consommateurs et du marché.

En vue de garantir l'indépendance de son exercice, la fonction conformité est dégagée de toute fonction commerciale, financière ou opérationnelle.

En application des orientations générales arrêtées par l'organe de gouvernance, la fonction conformité impulse et déploie les procédures et les actions contribuant à l'accomplissement de sa mission, ce qui s'entend notamment de :

- s'assurer de la réalisation d'une veille réglementaire et de la prise en compte des exigences nouvelles ;
- veiller à la conformité des produits et services ;
- veiller à la qualité de l'information destinée aux clients ;
- sensibiliser les salariés aux exigences de conformité, notamment au travers d'actions de formation sur des thèmes tels que la protection des données personnelles et la déontologie ;
- garantir la bonne prise en compte et l'efficace traitement des réclamations.

Si la fonction conformité intervient en amont, notamment en vue de contribuer au déploiement de produits et services conformes, elle intervient aussi en aval en opérant des contrôles de conformité. Les contrôles de conformité sont partie intégrante du plan de contrôle de l'entreprise.

Pour mener à bien l'ensemble de ces actions, la fonction conformité s'appuie sur un réseau de contributeurs attachés aux différentes branches d'activité avec lesquels elle établit un lien fonctionnel. Également, elle travaille en relation avec les filières partenaires, au nombre desquelles notamment le contrôle permanent, le juridique, l'audit et la sécurité financière, en charge du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme constituera justement un axe de travail prioritaire pour 2020, la France souhaitant assurer la transposition de la 5^e directive avant l'été. La fonction conformité sera mobilisée aux côtés de la sécurité financière.

La fonction conformité poursuivra également le déploiement de la suppression automatisée des données personnelles dont la conservation n'est plus nécessaire.

Elle veillera au suivi et à la bonne prise en compte de la loi Bourquin visant à renforcer l'effectivité de la résiliation annuelle de l'assurance des emprunteurs.

Reporting

Le responsable du service conformité rend annuellement compte de son action auprès du comité d'audit et des risques du GACM SA et du conseil d'administration.

E. FONCTION D'AUDIT INTERNE

Le service d'audit interne conduit ses travaux dans le respect des normes professionnelles et du Code de déontologie de l'audit interne diffusés par l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI), et notamment de la Norme 1100 qui précise que « l'audit interne doit être indépendant et les auditeurs internes doivent effectuer leur travail avec objectivité ».

1. Indépendance

Le service d'audit interne du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel est indépendant des entités opérationnelles et financières qu'il est chargé de contrôler et bénéficie dans l'exercice de sa mission d'une liberté d'investigation et d'appréciation, conformément à la politique d'audit interne. Le service est rattaché hiérarchiquement à la direction effective à qui il rapporte directement.

Le responsable de la fonction clé audit interne rend compte à la direction effective à tout moment et au moins une fois par an au comité d'audit et des risques du résultat des contrôles effectués par l'ensemble des corps de contrôle périodique intervenant sur le périmètre de Sérénis Assurances SA, du niveau global de maîtrise des opérations ainsi que de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations. Il reporte également les problèmes significatifs constatés touchant les processus de management des risques, de contrôle, de gouvernance d'entreprise, ou d'organisation. En outre, le responsable de la fonction audit interne transmet chaque année un rapport d'activité de la fonction clé audit interne à destination du conseil de surveillance.

Si la fonction clé audit constate l'existence d'un risque systémique, elle en informe dans un premier temps le directeur général de Sérénis Assurances SA. Dans un second temps, elle peut transmettre à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) un rapport relatif à ces constats, après avoir préalablement informé le directoire ou le comité d'audit et des risques de cette démarche.

2. Objectivité

Les auditeurs montrent le plus haut degré d'objectivité professionnelle en collectant, évaluant et communiquant les informations relatives à l'activité ou au processus examiné. Les auditeurs évaluent de manière équitable tous les éléments pertinents et ne se laissent pas influencer dans leur jugement par leurs propres intérêts ou par autrui.

Ils informent le responsable de l'audit de toute situation plaçant, ou dont on peut légitimement penser qu'elle les place, en position de conflit d'intérêts ou de partialité. À ce titre, durant un an, il leur est interdit d'auditer une activité à laquelle ils ont participé ou pour laquelle ils ont eu des responsabilités.

3. Fonctionnement du service

Le fonctionnement du service est régi par une politique d'audit validée et revue annuellement par le conseil de surveillance du GACM SA, et qui s'applique à l'ensemble des sociétés du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA. Cette politique d'audit interne se réfère aux normes professionnelles et au Code de déontologie de l'audit interne qui sont diffusés en France par l'IFACI et qui constituent le cadre de référence international de l'audit sur les points suivants :

- l'indépendance de la fonction d'audit interne ;
- les conflits d'intérêts au sein de la fonction d'audit interne ;
- la politique d'audit interne ;
- le plan d'audit interne ;
- la documentation d'audit interne ;
- les tâches de la fonction d'audit interne.

La politique d'audit interne de l'entreprise se conforme aux orientations 40 à 45 de l'Autorité Européenne des Assurances et des Pensions Professionnelles (EIOPA pour son acronyme anglais) en la matière.

4. Planification de l'activité

Le service d'audit établit et met en œuvre un plan tenant compte de toutes les activités du GACM SA ainsi que de leurs développements attendus. Pour des raisons opérationnelles, les missions d'audit relatives aux activités de distribution au sein des réseaux Crédit Mutuel et CIC sont déléguées au contrôle périodique réseau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et les missions relatives aux activités de prestations de services (informatique, éditique, etc.) assurées par des entités appartenant à Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont déléguées au contrôle périodique métiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La méthodologie de détermination du plan d'audit est fondée sur une cartographie basée sur une approche par les risques évalués de manière quantitative et qualitative, afin que la fréquence d'audit des activités soit corrélée à leur degré d'exposition aux risques. L'axe d'analyse retenu pour évaluer et hiérarchiser les risques est l'exigence de fonds propres réglementaires, calculée dans le régime prudentiel de Solvabilité II par le SCR (capitaux de solvabilité requis). Le plan d'audit est déterminé chaque année, sur une durée quinquennale, afin de définir des priorités cohérentes avec la stratégie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de donner une assurance raisonnable sur la maîtrise des risques de ses activités. Le plan annuel d'audit interne est également établi en coordination avec la présidence du directoire et le contrôle périodique métiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le plan d'audit fait l'objet d'une validation par le comité d'audit et des risques.

L'inspection générale de la Confédération nationale du Crédit Mutuel et l'audit groupe de Crédit Mutuel Alliance Fédérale peuvent également intervenir sur le périmètre du GACM SA, au titre de leur mandat. Ces deux corps réalisent leurs missions au titre de leur plan d'audit défini par leurs instances respectives. Les missions portant sur le périmètre du GACM SA sont validées par le comité d'audit et des risques du GACM SA.

5. Déroulement des missions

Les missions planifiées ont pour objectifs d'identifier les forces et les faiblesses des activités ou des structures auditées et de formuler des recommandations. Elles contribuent à affiner les évaluations des risques et à améliorer le fonctionnement et l'efficacité des structures.

À l'issue de chaque mission, le service d'audit interne rédige un rapport qui retrace l'ensemble des faiblesses relevées et émet des recommandations pour y remédier. L'entité auditée dispose de la possibilité d'apporter ses commentaires aux recommandations formulées.

Le rapport qui est rédigé à l'issue d'une mission est adressé à l'entité concernée ainsi qu'au directeur de la branche

concernée en vue de planifier la mise en œuvre des recommandations. Dès lors que le calendrier des recommandations est arrêté d'un commun accord entre l'entité auditée et le service d'audit interne, le rapport est transmis à la direction effective de la structure auditée.

Les entités sont responsables de la mise en œuvre des recommandations. Pour l'ensemble des missions effectuées, un suivi des recommandations est réalisé. L'objectif est de formuler une appréciation générale sur l'avancement du plan d'action et l'atteinte des résultats par l'entité auditée. Cela est formalisé dans un rapport de suivi émis dans un délai de 1 à 2 ans après la diffusion du rapport d'audit initial et suivant l'échéance des recommandations.

F. FONCTION ACTUARIELLE

La gouvernance de la fonction actuarielle de la société est définie dans la politique de la fonction actuarielle commune à toutes les entités françaises du GACM SA, validée par le conseil d'administration.

Conformément aux responsabilités de la fonction actuarielle décrites à l'article 48 de la directive Solvabilité II, les missions de la fonction actuarielle se déclinent en 5 axes principaux :

- la prise en charge de la coordination du calcul des provisions techniques prudentielles et la validation des modèles d'évaluation Solvabilité II ;
- la coordination des problématiques actuarielles des différentes branches d'activité, notamment par la rédaction d'avis

formalisés tout au long de l'année portant sur les nouveaux produits et les nouvelles garanties, et par l'analyse de la politique globale de souscription ;

- l'analyse des grandes orientations en matière de réassurance ;
- la participation au dispositif de qualité des données ;
- la contribution à la mise en œuvre du système de gestion des risques.

Les travaux d'analyse et les conclusions relatives à ces différentes missions sont restitués dans le rapport annuel de la fonction actuarielle.

G. SOUS-TRAITANCE

Filiale du GACM SA, la société bénéficie de l'expertise des filiales dédiées de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour la réalisation de certaines activités essentielles.

On évoquera la fourniture et la mise à disposition, la maintenance et l'entretien de matériels, logiciels et applicatifs par la société Euro-Information, la gestion administrative du personnel par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel ou la gestion de la formation par Cap Compétences. Creatis, entité du groupe Cofidis Participations, bénéficie d'une délégation de gestion des contrats et des sinistres en matière d'assurance des

emprunteurs. Le contrôle de ces prestataires est opéré par les corps de contrôle dédiés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La société recourt à un réseau de courtiers pour la distribution de ses produits. Elle peut leur confier un certain nombre d'actes de gestion courante des contrats d'assurance ainsi que, dans certains cas, la gestion des sinistres.

Le dispositif de contrôle est adapté à la nature des prestations confiées. Il est destiné à veiller à une même qualité de service, que celui-ci soit mis en œuvre par la société elle-même ou par son délégataire.

H. AUTRES INFORMATIONS

Aucune information supplémentaire concernant le système de gouvernance de l'entreprise n'est à apporter.

3

PROFIL DE RISQUE



A. INTRODUCTION	28	E. RISQUE DE LIQUIDITÉ	32
		1. Description des principaux risques	32
B. RISQUE DE SOUSCRIPTION	28	2. Exposition au risque	32
1. Description des principaux risques	28	3. Gestion du risque	32
2. Exposition au risque	29	F. RISQUES OPÉRATIONNELS	33
3. Gestion du risque	29	1. Description des principaux risques	33
4. Analyse de sensibilité au risque	29	2. Exposition aux risques	33
C. RISQUE DE MARCHÉ	29	3. Gestion des risques	33
1. Description des principaux risques	29	G. AUTRES RISQUES IMPORTANTS	34
2. Exposition au risque	30	1. Description des principaux risques	34
3. Gestion du risque	30	2. Exposition aux risques	34
4. Analyse de sensibilité au risque	31	3. Gestion des risques	34
D. RISQUE DE CRÉDIT	31	H. AUTRES INFORMATIONS	34
1. Description des principaux risques	31		
2. Exposition au risque	31		
3. Gestion du risque	32		
4. Analyse de sensibilité au risque	32		

A. INTRODUCTION

Le Capital de Solvabilité Requis (ou SCR en anglais, *Solvency Capital Requirement*) au 31 décembre 2019, calculé par module de risque selon la formule standard de Solvabilité II, est présenté ci-dessous :

Détail du SCR (en milliers d'euros)

SCR de marché	8 979
SCR de contrepartie	3 152
SCR de souscription vie	347
SCR de souscription santé	6 160
SCR de souscription non-vie	27 355
SCR incorporel	0
BSCR	33 773
SCR opérationnel	5 166
Ajustement pour impôts	- 5 621
SCR FINAL	33 319

Le risque de souscription non-vie est le risque prépondérant de la société.

B. RISQUE DE SOUSCRIPTION

1. Description des principaux risques

Par ses activités en assurance non-vie, santé et prévoyance, la société est exposée aux risques de souscription d'assurance santé et non-vie.

Risques de souscription non-vie et santé

Les risques de souscription non-vie et santé sont composés du risque de réserve, du risque de prime et du risque de catastrophe :

- le risque de prime correspond au risque que les montants des pertes qui surviendront au cours de l'année à venir soient supérieurs aux primes perçues sur la période ;
- le risque de réserve concerne le passif des polices d'assurance couvrant les années antérieures, c'est-à-dire les sinistres déjà survenus. Ce risque est lié à l'incertitude à la fois sur les montants payés et sur la cadence de liquidation de ces montants ;
- le risque catastrophe concerne les pertes dues à des événements extrêmes.

Risque d'incapacité et d'invalidité

Ce risque correspond au risque de perte liée à une variation imprévue des prestations au titre de l'incapacité et de l'invalidité.

Risque de rachat

Le risque de rachat (ou résiliation) sur le portefeuille correspond au manque à gagner lié à une résiliation anticipée du contrat d'assurance.

Risque de frais

Le risque de frais correspond à une dégradation soudaine et pérenne des coûts.

2. Exposition au risque

a. Exposition

La société propose une offre complète d'assurance dans diverses branches : l'assurance automobile, les carences locatives ou encore l'assurance santé et la prévoyance.

SCR santé

Le SCR de souscription santé, tel que calculé dans la formule standard, est détaillé dans le tableau suivant :

Détail du SCR (en milliers d'euros)

SCR modélisé comme de la vie	1 432
SCR modélisé comme de la non-vie	5 274
SCR catastrophe	150
SCR de souscription santé	6 160

Les principaux risques de souscription santé de la société sont les risques de primes et réserve dus en grande partie au portefeuille santé et prévoyance individuelle.

SCR non-vie

Le SCR de souscription non-vie, tel que calculé dans la formule standard, est détaillé dans le tableau suivant :

Détail du SCR (en milliers d'euros)

SCR prime et réserve	21 002
SCR rachat	576
SCR catastrophe	13 037
SCR de souscription non-vie	27 355

Les principaux risques de souscription non-vie de la société sont les risques de prime et réserve notamment sur la branche « carences locatives » et de catastrophe dans une moindre mesure.

b. Évolution du risque

Aucune évolution majeure n'a eu lieu durant l'année 2019.

c. Concentration

Les risques de souscription peuvent être accentués si le portefeuille est concentré sur un petit nombre d'assurés ayant un capital sous risque important.

3. Gestion du risque

a. Politique d'atténuation du risque

Le programme de réassurance est construit de façon à protéger le résultat et la solvabilité de la société en limitant l'impact d'éventuelles pertes techniques sur les fonds propres.

La société accepte les risques pour les branches carences locatives et pour une partie de la branche santé excepté, pour le portefeuille Saint-Andrews. En dehors de ces dernières, l'ensemble des risques est cédé par l'intermédiaire d'une quote-part.

b. Suivi du risque

Les indicateurs de suivi du risque appartiennent à deux catégories : le SCR de la formule standard décrit précédemment, et les indicateurs opérationnels, comme le niveau de sinistralité de chaque branche.

4. Analyse de sensibilité au risque

Il n'y a pas lieu de tester des scénarios de stress technique pour Sérénis Assurances SA dans la mesure où une grande partie des risques souscrits est intégralement réassurée en quote-part.

C. RISQUE DE MARCHÉ

1. Description des principaux risques

Le principal risque de marché pesant sur la société est le risque actions et assimilés. Le risque de crédit, incluant le risque de *spread*, est traité dans le chapitre suivant.

Risque de taux

En assurance non-vie, le risque de taux se manifeste par :

- l'émergence de moins-values latentes en cas de hausse des taux ;
- la perte de revenus sur les nouveaux placements ainsi qu'une augmentation de certaines provisions techniques, en cas de baisse des taux.

Risque actions et assimilés

Les actions et assimilés sont des actifs par nature très volatils. Les dépréciations de ces actifs vont impacter les comptes des sociétés d'assurance.

En effet, l'assureur peut être amené à constater des provisions en cas de moins-value latente sur ces actifs, entraînant ainsi une sensible diminution des revenus des placements.

Cette fluctuation de valeur de marché introduit également de la volatilité dans les ratios Solvabilité II.

Risque immobilier

Un premier risque peut apparaître au niveau des revenus réguliers en cas de vacance d'un bien immobilier ou de non-paiement des loyers.

Un second risque, plus important, provient de la dépréciation des actifs qui peut amener l'assureur à constituer des provisions, entraînant ainsi une diminution des revenus des placements.

Risque de change

Le risque de change est le risque de perte suite à une variation du taux de conversion entre l'euro et une devise étrangère.

Risque de concentration

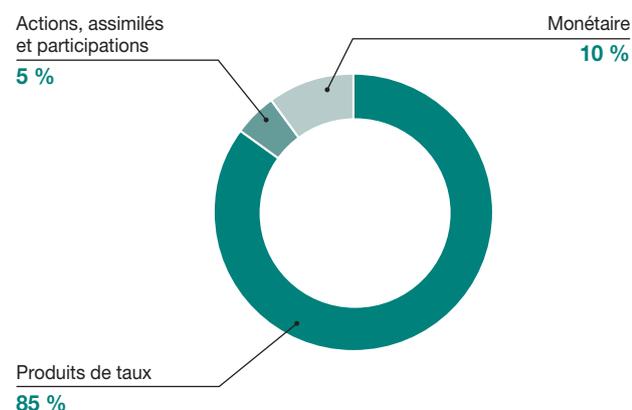
Les risques de marché peuvent être accentués si le portefeuille d'actifs est concentré sur quelques émetteurs.

2. Exposition au risque

a. Exposition

Les actifs financiers de la société sont composés de produits de taux et, dans une moindre mesure, d'actions, de placements monétaires et d'immobilier.

L'allocation d'actifs à fin 2019 (en Valeur Nette Comptable – VNC) est la suivante :



SCR

Le risque de marché représente 18 % du SCR global de Sérénis Assurances SA.

Les risques de marché sont importants notamment le risque de taux, de *spread* et actions.

Détail du SCR (en milliers d'euros)

SCR taux	5 114
SCR actions	3 158
SCR immobilier	117
SCR <i>spread</i>	4 594
SCR change	32
SCR concentration	557
SCR de marché	8 979

La société est sensible au risque de hausse des taux.

Le risque de change est très faible, les investissements sont principalement réalisés dans des valeurs en euros.

Le risque de *spread* est traité dans le chapitre suivant.

b. Évolution du risque

Sur l'année 2019, la part des actions et assimilés et de l'immobilier est restée quasiment stable. La part du monétaire a fortement diminué au profit des produits de taux et plus spécifiquement des obligations d'entreprise.

c. Concentration

Le risque de concentration est faible grâce aux règles de dispersion des actifs décrites ci-dessous.

3. Gestion du risque

a. Politique d'atténuation du risque

La politique d'investissement, qui fixe des règles et des limites de placement et de gestion selon le principe de la personne prudente, constitue le premier maillon de la gestion des risques financiers. Les placements financiers autorisés sont ceux définis par la politique d'investissement dans les limites et conditions décrites dans le Classeur des limites et les procédures de la direction financière et dans le respect des procédures de lutte anti blanchiment de la société.

Des critères sur des objectifs Environnementaux, Sociaux et de bonne Gouvernance (ESG) sont progressivement intégrés dans la politique d'investissement.

La gestion des risques de marché s'organise aujourd'hui autour :

- du contrôle individuel de certains risques financiers jugés majeurs : risque de taux, risque actions, risque de crédit, etc. ;
- d'une analyse globale des risques visant à protéger la société contre la réalisation simultanée de plusieurs de ces risques.

Le comité financier, composé de membres de la direction, valide les propositions d'allocations d'actifs risqués et définit les couvertures contre les risques financiers dans le cadre de la politique générale arrêtée par le conseil d'administration.

b. Suivi du risque

Des suivis ALM sont réalisés périodiquement, par entité et par canton de gestion. Ils fournissent des informations à la direction des investissements lui permettant d'orienter ses investissements. Ces informations sont de plusieurs ordres : répartition des actifs, projections de flux et des durations à l'actif et au passif, composition du portefeuille obligataire par secteur et rating, suivi du niveau des marchés actions annulant les plus ou moins-values latentes.

4. Analyse de sensibilité au risque

Des analyses de sensibilité sont réalisées périodiquement afin de mesurer la résistance de la société à la réalisation d'un risque. Ces études permettent de gérer les risques.

Dans ce cadre, une analyse de sensibilité du *ratio* de Solvabilité II au 31 décembre 2019 a notamment été réalisée suite à :

- une hausse des taux ;
- une baisse des taux ;
- un krach sur les marchés actions.

D. RISQUE DE CRÉDIT

1. Description des principaux risques

Risque de *spread*

Le risque de *spread* (considéré comme représentatif de la qualité de crédit d'un actif) correspond au risque de défaillance d'un émetteur qui ne serait plus en mesure d'honorer le remboursement de sa dette.

Pour mesurer la qualité du crédit liée à une émission ou un émetteur, la société utilise les notations des agences de notation.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie correspond au risque que l'une des contreparties d'opérations financières ou de réassurance ne puisse honorer ses engagements.

2. Exposition au risque

a. Exposition

Portefeuille obligataire en direct

Les titres en portefeuille sont de bonne qualité de crédit :

(en VNC)	31/12/2019	31/12/2018
AAA – A	89 %	89 %
BBB ou moins – Non noté	11 %	11 %
TOTAL	100 %	100 %

SCR

Détail du SCR de crédit (en milliers d'euros)

SCR de marché	8 979
SCR <i>spread</i>	4 594
SCR de contrepartie	3 152

Le SCR de *spread* est le risque le plus important du module de risque de marché.

Le SCR de contrepartie représente 6 % de la somme des SCR par module de risque (y compris SCR opérationnel).

b. Évolution du risque

La part des obligations d'entreprise financière a diminué en 2019 au profit des obligations d'entreprise.

La France reste le principal émetteur au sein du portefeuille d'obligations souveraines.

c. Concentration

Les risques de crédit peuvent être accentués si le portefeuille d'actifs ou les opérations financières et de réassurance sont concentrés sur quelques émetteurs de moins bonne qualité de crédit.

Au sein de chaque titre, les expositions sont diversifiées en termes d'émetteurs, de catégorie de *rating* et de maturité.

3. Gestion du risque

a. Politique d'atténuation du risque

Risque de *spread*

La gestion du risque de *spread* et de concentration de ce risque se fait à plusieurs niveaux :

- des limites d'exposition par émetteur ont été définies. Ces limites tiennent compte de la notation de l'émetteur par les principales agences ;
- des limites d'exposition par classe de notation ont également été définies.

Risque de contrepartie

Les éléments contribuant à limiter ce risque sur la réassurance sont les suivants :

- en cas de mise en place d'un traité avec un réassureur privé non noté ou non *investment grade* (notation BB+ ou inférieure), la direction financière sera informée ;
- les titres mis en nantissement sont soumis à un certain nombre de critères (couverture à tout moment de l'engagement, libellés en euros, etc.).

b. Suivi du risque

Suivi et analyse réguliers du risque de *spread*

Le suivi du risque de *spread* des portefeuilles est organisé autour d'un suivi régulier de la notation des portefeuilles et du respect des limites internes.

Suivi et analyse réguliers du risque de contrepartie

Dans le cadre de la réassurance, la direction financière effectue un contrôle semestriel des titres pris en nantissement.

4. Analyse de sensibilité au risque

Des analyses de sensibilité sont réalisées périodiquement afin de mesurer la résistance de la société à la réalisation d'un risque. Ces études permettent de gérer les risques.

Dans ce cadre, une analyse de sensibilité du ratio de Solvabilité II au 31 décembre 2019 a été réalisée suite à :

- une hausse des *spreads* des obligations d'entreprise ;
- une hausse des *spreads* sur des obligations souveraines.

E. RISQUE DE LIQUIDITÉ

1. Description des principaux risques

Le risque de liquidité correspond au risque de ne pas pouvoir vendre un actif ou de le vendre avec une forte décote.

2. Exposition au risque

a. Exposition

Au 31 décembre 2019, la majorité des actifs détenus par la société sont liquides.

SCR

Le risque de liquidité n'est pas pris en compte dans la formule standard de Solvabilité II.

b. Évolution du risque

La proportion d'actifs liquides en portefeuille est restée stable sur l'année.

c. Concentration

L'allocation stratégique d'actifs concerne majoritairement les actifs liquides.

3. Gestion du risque

a. Politique d'atténuation du risque

Le risque de liquidité est géré par un *stress test* permettant d'analyser les besoins de la société en termes d'actifs cessibles, en cas de situation de stress sur le passif.

b. Suivi du risque

En complément, un suivi quotidien de la situation de trésorerie permet aux gérants d'actifs de connaître au jour le jour la situation de trésorerie de la société.

Dans le bilan Solvabilité II, des primes futures sont prises en compte dans les calculs de provisions *Best Estimate* de certains contrats. Le bénéfice futur attendu, calculé comme la différence entre les provisions sans prise en compte de primes futures et les provisions *Best Estimate*, est mesuré chaque année.

F. RISQUES OPÉRATIONNELS

1. Description des principaux risques

Les risques opérationnels sont les risques de pertes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance imputable :

- au non-respect des procédures internes ;
- à des facteurs humains ;
- à des dysfonctionnements des systèmes informatiques ;
- à des événements extérieurs y compris le risque juridique. Il exclut les risques de réputation et les risques résultant de décisions stratégiques.

2. Exposition aux risques

a. Exposition

Le SCR opérationnel représente 10 % de la somme des SCR par module de risque (y compris SCR opérationnel).

b. Évolution des risques

La part du SCR opérationnel est stable sur l'année 2019.

c. Concentration

La concentration du risque opérationnel pourrait s'apparenter à une dépendance vis-à-vis d'un prestataire, de partenaires commerciaux ou de réseaux de distribution. Ces risques sont très limités pour Sérénis Assurances SA.

3. Gestion des risques

a. Politique d'atténuation des risques

Dans le cadre de Solvabilité II, une politique de continuité d'activité a été rédigée pour le GACM SA auquel appartient la société. Elle décrit la stratégie retenue par le GACM SA, ainsi que le dispositif de gestion de crise mis en place en cas d'incident majeur.

L'activité siège des Assurances du Crédit Mutuel (gestion de la production, gestion des sinistres, etc.) est assurée par le personnel de 12 centres administratifs répartis sur les territoires français (8 centres interconnectés), belge (1), luxembourgeois (1) et espagnol (2).

La gestion électronique de documents, la mutualisation des appels téléphoniques entrants, l'accès à partir de chaque centre à l'ensemble des contrats ACM, permettent de disposer d'un Plan de Continuité d'Activité Métiers (PCA) dynamique par répartition de la charge du centre déficient sur l'ensemble des autres centres administratifs. Ce dispositif a été testé sur les différents centres administratifs à différentes occasions. Ce test a permis d'éprouver l'accès aux logiciels spécifiques utilisés par les collaborateurs de la direction financière : ils ont pu retrouver leur environnement de travail et reprendre leur activité.

Les Plans de Continuité d'Activité sont actualisés de façon à rester mobiles et couvrants.

De plus, un Plan de Reprise d'Activité (PRA) est mis en place par Euro-Information, filiale informatique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, qui s'engage à reconstruire les bases de données et les applications essentielles de l'entreprise dans un délai réduit (l'engagement d'Euro-Information porte sur 48 heures).

Le comité sécurité, animé par le responsable de la sécurité des systèmes d'information groupe, a défini une stratégie sécuritaire intégrant la notion de DICP (Disponibilité, Intégrité, Confidentialité et Preuve) dans toutes les étapes de conduite d'un projet : depuis le dossier de lancement jusqu'à la livraison en exploitation.

La définition d'une politique générale de sécurité informatique a été formalisée, ainsi qu'une cartographie des risques opérationnels informatiques et de sécurité (dont les risques de cybercriminalité).

Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel est associé, une fois par an, à un exercice de PRA simulant une panne informatique majeure, cela permettant de vérifier que les données jugées essentielles pour l'entreprise, sont reprises correctement et que les applications majeures redémarrent au plus vite en fonctionnant normalement. Les résultats de l'exercice permettent aussi de formuler des points d'amélioration pour les exercices futurs.

b. Suivi des risques

Le maintien de la sensibilisation et de l'implication des contributeurs est assuré par une animation régulière.

G. AUTRES RISQUES IMPORTANTS

1. Description des principaux risques

La société est également exposée au risque de non-conformité et aux risques émergents.

Risque de non-conformité

Le risque de non-conformité est entendu comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation, résultant du non-respect des dispositions propres aux activités, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

Risques émergents

Les risques émergents regroupent les nouveaux risques auxquels la société pourrait être exposée.

Le cyber-risque est intégré dans la cartographie des risques informatiques et fait l'objet d'une fiche de risques spécifique « Sécurité des systèmes d'information ».

Risque de réputation

Le risque de réputation désigne le risque financier qu'encourt Sérénis Assurances SA par rapport à son image de marque qui pourrait être ternie par des scandales. Les facteurs de risque principaux sont liés à l'éthique, l'intégrité et les pratiques sociales et environnementales de l'entreprise.

2. Exposition aux risques

Ces risques ne sont pas mesurés dans la formule standard de Solvabilité II.

Pour le cyber-risque, plusieurs indicateurs de suivi ont été définis. Une étude sur les impacts à la fois quantitatifs et qualitatifs du cyber-risque est réalisée. Une garantie d'assurance avec un porteur de risque externalisé au Groupe permet de couvrir le cyber-risque.

Compte tenu de son appartenance à un groupe bancaire, Sérénis Assurances SA peut être soumise au risque de dégradation de sa réputation suite à une mauvaise prise de décision ou à une mauvaise image de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

3. Gestion des risques

Afin de gérer le risque de non-conformité, une organisation a été mise en place autour de la fonction clé conformité. Le service conformité travaille, à la fois, avec les structures de contrôle de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et avec des correspondants au sein des différentes branches d'activité au sein du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

H. AUTRES INFORMATIONS

Dépendance entre les risques

Sérénis Assurances SA mesure ses fonds propres éligibles et son besoin en capital selon les règles de calcul définies par la formule standard Solvabilité II.

La dépendance entre les risques est réalisée à l'aide de matrices de corrélation entre module et sous-module de risque. Ces matrices sont définies dans les actes délégués (niveau 2) de la réglementation.

4

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ



A. ÉVALUATION DES ACTIFS	36	C. ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS	41
1. Méthode de valorisation des actifs financiers	36	D. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES	41
2. Valorisation des actifs financiers	37	1. Hypothèses relatives aux décisions de gestion futures	41
3. Autres actifs	37	2. Hypothèses à propos du comportement des preneurs d'assurance	41
B. ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES	38		
1. Tableau récapitulatif par activité	38		
2. Méthodes de calcul retenues pour les provisions <i>Best Estimate</i>	38		
3. Hypothèses principales	39		
4. Niveau d'incertitude liée au montant des provisions techniques	39		
5. Écarts entre les provisions du bilan prudentiel et les provisions techniques sociales	40		
6. Créances de réassurance	40		

Actifs (en milliers d'euros)	Solvabilité II	Comptes sociaux	Réévaluations
Frais d'acquisition différés	0	1 407	- 1 407
Investissements	122 028	110 154	11 874
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	154 266	156 950	- 2 685
Autres actifs	21 627	21 627	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	71	71	0
TOTAL DE L'ACTIF	297 992	290 209	7 783

Passifs (en milliers d'euros)	Solvabilité II	Comptes sociaux	Réévaluations
Provisions techniques non-vie	175 161	184 649	- 9 487
Provisions techniques vie	16 533	17 452	- 919
Autres passifs	39 346	36 305	3 042
Total du passif	231 041	238 406	- 7 365
CAPITAUX PROPRES	66 951	51 804	15 147

Tableaux établis sur la base du QRT S.02.

A. ÉVALUATION DES ACTIFS

1. Méthode de valorisation des actifs financiers

La valorisation des actifs de la société Sérénis Assurances SA hors coupon couru repose pour l'essentiel sur une récupération automatique de valeur de marché *via* le contributeur de données SIX TELEKURS et pour certains titres, lorsque la valeur de marché n'est pas disponible, sur une alimentation « manuelle » des cours.

Valorisation (hors coupon couru) extraite de SIX TELEKURS

Par principe, les actifs sont valorisés sur la base du dernier cours coté fourni par SIX TELEKURS. Ce dernier cours correspond à un type de valorisation en fonction du code valeur (code ISIN) et de la place de cotation retenue.

Dans le cas particulier du marché obligataire, la société récupère également la codification suivante pour la place 186 : moyenne « Cours Offert-Demandé ».

Pour cette place aussi appelée « Xtrakter », les cours retenus correspondent à des moyennes de cours proposés à la vente et à l'achat par des banques d'investissement (teneurs de marché). À chaque fin de journée, les participants transmettent leurs cours acheteur et vendeur de clôture à « Xtrakter » pour les valeurs dont ils assurent la liquidité. Ces cotations sont alors validées et traitées par « Xtrakter » pour fournir un prix moyen acheteur et un prix moyen vendeur pour chaque titre. Le nombre de participants qui ont contribué à chaque prix est également fourni.

Valorisation (hors coupon couru) « manuelle »

Tous les cours présentant une date de cotation antérieure au 31 décembre 2019 ont été analysés.

Certains cours ont fait l'objet d'un retraitement manuel pour les raisons suivantes :

- en cas d'indisponibilité d'un cours récent ou d'absence de cours dans SIX TELEKURS (problème de diffusion de données). La valeur de marché a été récupérée à partir du fournisseur de données BLOOMBERG ;
- pour l'immobilier et les participations, saisie des valorisations centralisées par le service comptabilité et calculées sur la base de valeurs d'expertises ou différents indicateurs (actif net réévalué, valeur intrinsèque, etc.) ;
- pour les dépôts, la valorisation est au prix de revient.

Chaque actif fait donc l'objet d'une étude de valorisation sur la base du prix qui serait perçu en cas de vente de cet actif sur le marché.

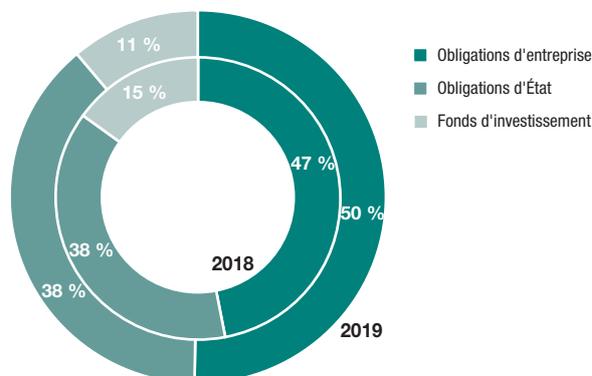
95,7 % des actifs de la société Sérénis Assurances SA sont actuellement valorisés automatiquement en valeur de marché et les 4,3 % restants correspondent principalement à la valorisation « manuelle » d'obligations *via* le contributeur de données BLOOMBERG.

2. Valorisation des actifs financiers

Les actifs financiers de la société Sérénis Assurances SA (hors coupon couru) sont principalement composés d'obligations d'entreprise et d'État pour respectivement 50 % et 38 % à fin 2019.

La valorisation Solvabilité II est obtenue en ajoutant à la valeur boursière les coupons courus. Au 31 décembre 2019, elle s'élève à 122 099 milliers d'euros.

→ RÉPARTITION DES PRINCIPAUX ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE



3. Autres actifs

Les autres actifs représentent 7,3 % du total bilan, soit 21 627 milliers d'euros, et sont composés principalement des créances nées d'opérations d'assurance.

(en milliers d'euros)

	2019	2018	Variations
Créances nées d'opérations d'assurance	20 482	20 165	317
Créances nées d'opérations de réassurance	615	619	- 4
Autres créances (hors assurances)	338	631	- 293
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	193	0	193
TOTAL DES AUTRES ACTIFS	21 627	21 415	212

Tableau établi sur la base du QRT S.02.

Ces autres actifs ne font l'objet d'aucun retraitement sous Solvabilité II. En effet, la valorisation dans les comptes sociaux intègre la probabilité de défaut prudemment estimée sur base statistique, provisionnée à hauteur de 482 milliers d'euros, soit 2,2 % du total des autres actifs.

B. ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

1. Tableau récapitulatif par activité

Les provisions techniques du bilan prudentiel au 31 décembre 2019 se décomposent de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>		Provisions <i>Best Estimate</i>	Marge pour risque	Total Provisions SII
Brutes	Non-vie	161 609	4 521	166 129
	Santé NSLT	8 160	872	9 032
	Santé SLT	2 402	237	2 639
	Vie	13 837	57	13 894
Sous-total Brutes		186 008	5 686	191 695
Cédées	Non-vie	140 602		140 602
	Santé NSLT	2 450		2 450
	Santé SLT	-		-
	Vie	11 214		11 214
Sous-total Cédées		154 266	-	154 266
TOTAL NETTES		31 742	5 686	37 429

2. Méthodes de calcul retenues pour les provisions *Best Estimate*

Les provisions *Best Estimate* correspondent à la somme actualisée des *cash-flows* générés par les sinistres survenus et par les contrats pour lesquels l'assureur n'a plus la possibilité de revoir le tarif ou de résilier le contrat de manière unilatérale. Il s'agit essentiellement de primes reçues, de prestations versées et de frais. Les estimations de ces flux futurs sont faites à partir d'hypothèses sur la mortalité, la sinistralité, les rachats, les frais et l'inflation. Les hypothèses retenues sont *Best Estimate*, conformément aux textes réglementaires Solvabilité II.

a. Provisions non-vie et santé NSLT

Les provisions *Best Estimate* (BE) se décomposent en provisions pour sinistres et provisions pour primes.

Provisions pour sinistres

Les provisions pour sinistres sont composées de la projection des sinistres survenus et des frais liés à ces sinistres (frais de gestion des sinistres, frais de structure et frais de gestion des investissements).

Les provisions hors frais sont estimées à partir de méthodes actuarielles classiques (utilisation de triangles de liquidation pour projeter l'évolution des charges de sinistres et des règlements de sinistres). Ces provisions sont ensuite écoulées jusqu'à l'extinction des sinistres grâce à une cadence de liquidation, les flux sont actualisés avec la courbe des taux. À noter que l'ensemble des calculs est effectué à minima par ligne d'activité. Les frais futurs rattachés aux provisions pour sinistres sont ensuite pris en compte en appliquant un taux de frais aux montants des sinistres projetés.

Provisions pour primes

Les provisions pour primes représentent les engagements d'assurance découlant des primes à acquérir pour lesquelles l'assureur est déjà engagé à la date de calcul. Les flux de prestations sont calculés à partir d'un S/P BE (avec S la charge ultime BE) estimé sur une moyenne des observations passées.

Tout comme la provision pour sinistres, la provision pour primes tient compte des frais générés par la gestion des contrats et des sinistres (frais d'acquisition, d'administration, de gestion des sinistres, frais de structure et frais de gestion des investissements).

Provisions cédées

Les provisions *Best Estimate* cédées sont calculées en appliquant le taux de cession des provisions sociales par année de survenance aux provisions BE brutes de réassurance. Par ailleurs, elles tiennent compte de l'ajustement dû à la perte en cas de défaut du ou des réassureurs.

b. Provisions vie et santé SLT

Les provisions de primes constituées ont pour objet de couvrir l'augmentation du risque au cours de la vie du contrat. Elles sont calculées comme la différence entre les engagements de l'assureur et ceux des assurés. Pour le calcul des provisions *Best Estimate*, le portefeuille est supposé en *run-off* et les flux futurs sont projetés jusqu'à l'extinction des contrats et actualisés avec la courbe des taux.

Par ailleurs, des provisions pour sinistres sont également constituées pour les assurés sinistrés.

c. Méthodes de calcul retenues pour la marge pour risque

La marge pour risque représente le coût d'immobilisation des fonds propres (au-delà du taux sans risque). La marge pour risque se calcule selon la méthode dite du « Coût du capital » (CoC).

La marge pour risque est calculée conformément à l'article 38 du règlement délégué européen 2015/35.

Le calcul de la marge pour risque nécessite la projection des SCR sur toute la durée de projection. La principale difficulté est de calculer les SCR futurs. Pour cela, il est supposé pour chaque année future que le SCR évolue de manière proportionnelle aux provisions *Best Estimate*. Comme les activités de la société sont de diverses natures et ont donc une durée significativement différente, le calcul de la marge pour risque est effectué par activité puis agrégé au niveau de la société.

3. Hypothèses principales

La courbe des taux et la correction pour volatilité (*Volatility Adjustment* ou VA) utilisées sont celles publiées par l'EIOPA en janvier 2020.

La correction pour volatilité est de 7 bps. L'analyse de sensibilité à ce paramètre des provisions techniques, des fonds propres, des SCR et des MCR figure dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Avec VA	Sans VA	Écart	Écart (en %)
Provisions techniques SII	191 695	192 321	627	0,3 %
Fonds propres disponibles	66 951	66 873	- 78	- 0,1 %
Fonds propres éligibles pour le SCR	66 951	66 873	- 78	- 0,1 %
Fonds propres éligibles pour le MCR	66 951	66 873	- 78	- 0,1 %
SCR	33 319	33 356	37	0,1 %
Ratio de couverture du SCR	201 %	200 %	0 pts	- 0,2 %
MCR	8 330	8 346	17	0,2 %
Ratio de couverture du MCR	804 %	801 %	- 3 pts	- 0,3 %

Les provisions sans correction pour volatilité sont supérieures de 0,3 % aux provisions calculées avec la correction pour volatilité.

Le ratio de couverture du SCR passe de 201 % à 200 %, soit une baisse de 1 point par rapport au ratio de couverture du SCR calculé avec la correction pour volatilité.

Le ratio de couverture du MCR diminue de 804 % à 801 %, soit une baisse de 3 points par rapport au ratio de couverture du MCR calculé avec la correction pour volatilité.

4. Niveau d'incertitude liée au montant des provisions techniques

Non-vie et santé NSLT

Pour les sinistres non-vie et santé NSLT, le niveau d'incertitude réside dans l'estimation de la sinistralité à l'ultime. Celle-ci est estimée par des méthodes actuarielles, et des *backtestings* sont réalisés afin de valider la pertinence de celle-ci.

5. Écarts entre les provisions du bilan prudentiel et les provisions techniques sociales

<i>(en milliers d'euros)</i>		Provisions sociales	Provisions <i>Best Estimate</i>	Marge pour risque	Total Provisions SII
Brutes	Non-vie	178 376	161 609	4 521	166 129
	Santé NSLT	6 273	8 160	872	9 032
	Santé SLT	2 105	2 402	237	2 639
	Vie	15 347	13 837	57	13 894
Sous-total Brutes		202 101	186 008	5 686	191 695
Cédées	Non-vie	140 813	140 602		140 602
	Santé NSLT	2 913	2 450		2 450
	Santé SLT	-	-		-
	Vie	13 224	11 214		11 214
Sous-total Cédées		156 950	154 266	-	154 266
TOTAL NETTES		45 151	31 742	5 686	37 429

Les provisions *Best Estimate* sous Solvabilité II reposent sur des approches les plus réalistes possibles.

Les provisions techniques des comptes sociaux relèvent du Code des assurances et du règlement ANC 2015-11 et répondent donc à un autre environnement normatif : elles doivent être suffisantes pour le règlement intégral des engagements de la société vis-à-vis des assurés, des souscripteurs et bénéficiaires de contrats.

Non-vie et santé NSL

La principale différence entre les provisions sociales brutes et les provisions BE brutes provient de la méthode de calcul employée.

Dans les comptes sociaux, l'évaluation des provisions pour sinistres repose essentiellement sur une méthode dite dossier par dossier, et le cas échéant sur des méthodes statistiques, alors que sous Solvabilité II, des méthodes statistiques sont employées.

Par ailleurs, en ce qui concerne les provisions pour primes dans les comptes sociaux, le résultat technique d'un contrat n'est comptabilisé qu'une fois l'acquisition de la prime effective (et la perte est constatée dès l'émission par le biais de la PREC). Dans Solvabilité II, le résultat futur associé aux risques inclus dans la frontière des contrats Solvabilité II est directement intégré aux fonds propres.

Vie et santé SLT

L'écart entre la provision sociale et la provision *Best Estimate* provient d'une actualisation différente des flux et de l'utilisation d'un taux de frais différent dans la provision *Best Estimate*, calculé à partir d'une moyenne des taux de frais réels observés les années précédentes.

6. Créances de réassurance

Les créances de réassurance s'élèvent à 615 milliers d'euros au 31 décembre 2019 dans les comptes sociaux. Elles sont maintenues dans le bilan prudentiel à leur montant social.

C. ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS

Les autres passifs représentent 13,2 % du total bilan, soit 39 346 milliers d'euros, et sont composés principalement des dettes nées d'opérations de réassurance.

(en milliers d'euros)	2019	2018	Variations
Dettes nées d'opérations de réassurance	8 060	25 097	- 17 037
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	7 564	7 564	0
Dettes nées d'opérations d'assurance	7 168	6 829	339
Autres dettes (hors assurance)	9 772	8 242	1 530
Impôt différé net passif	5 621	4 289	1 332
Provisions autres que les provisions techniques	75	75	0
Dettes envers les établissements de crédit	1 033	1 234	- 201
Autres dettes (hors établissements de crédit)	2	2	0
Autres passifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	50	0	50
TOTAL DES AUTRES PASSIFS	39 346	53 333	- 13 986

Tableau établi sur la base du QRT S.02.

Les autres passifs ne font l'objet d'aucune revalorisation sous Solvabilité II.

L'impôt différé net passif correspond à la compensation des impôts différés actifs et passifs en suivant les dispositions de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », et se compose :

- des éventuels décalages temporaires liés aux différences entre l'assiette fiscale et l'assiette comptable de l'actif ou du passif correspondant ;
- de la revalorisation des actifs et passifs en juste valeur.

Reconnaissance des impôts différés

(en milliers d'euros)	2019	2018	Variations
ID sociaux	256	199	58
ID revalorisation <i>Best Est.</i>	1 995	2 194	- 200
ID revalorisation actifs financiers	3 067	1 783	1 284
ID autres retraitements	303	112	190
Impôt différé net passif	5 621	4 289	1 332

L'article 39 de la loi de finances pour 2020 a introduit une réduction progressive des taux d'imposition jusqu'à l'horizon 2022, par conséquent Sérénis Assurances SA retient les taux suivants pour le calcul des impôts différés :

- les taux applicables selon les échéances des différences temporaires ;
- le taux de 25,83 % pour l'ensemble des revalorisations sous Solvabilité II.

D. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

1. Hypothèses relatives aux décisions de gestion futures

Aucune hypothèse concernant les décisions de gestion futures n'a été nécessaire pour la réalisation des calculs.

2. Hypothèses à propos du comportement des preneurs d'assurance

Aucune hypothèse n'est faite concernant le comportement des preneurs d'assurance.

5

GESTION DU CAPITAL



A. FONDS PROPRES	44	C. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	47
1. Politique de gestion des fonds propres	44		
2. Structure, qualité et éligibilité des fonds propres	45		
B. SCR ET MCR	46	D. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ	47
1. Ratios de solvabilité	46		
2. Points méthodologiques	46		
3. Résultats	46	E. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	47

A. FONDS PROPRES

1. Politique de gestion des fonds propres

La société dispose actuellement de fonds propres disponibles dont les caractéristiques permettent de les classer intégralement dans la catégorie « fonds propres Tier 1 non restreints ».

Si un nouvel élément de fonds propres devait apparaître (émission de dette subordonnée, fonds propres auxiliaires...), ses caractéristiques feraient l'objet d'une analyse approfondie par le responsable de la fonction gestion des risques afin de déterminer la catégorie dans laquelle le classer.

La société s'assure que ses fonds propres respectent les règles de *tiering* telles que définies dans l'article 82 du règlement délégué européen 2015/35.

À chaque recalcul des fonds propres, la qualité de ceux-ci est étudiée et le respect des règles de *tiering* imposées par Solvabilité II est vérifié. Si une règle de *tiering* n'est pas respectée, la part de fonds propres dépassant la limite est retraitée des fonds propres éligibles à la couverture du MCR et/ou du SCR.

En cas de changement intervenu au cours du trimestre dans la structuration des fonds propres, ces calculs font l'objet d'une validation par le responsable de la fonction gestion des risques.

a. Structure et montants des fonds propres disponibles

Les fonds propres SII disponibles s'élèvent à 66 951 milliers d'euros à fin 2019, contre 62 207 milliers d'euros à fin 2018. Le tableau ci-dessous détaille la structure des fonds propres :

(en milliers d'euros)	2019	2018	Variations	%
Capital en actions ordinaires	35 535	35 535	0	0 %
Réserve de réconciliation	31 416	26 672	4 744	18 %
Fonds propres SII disponibles	66 951	62 207	4 744	8 %

Le capital social

Le capital social de la société Sérénis Assurances SA, entièrement appelé, s'élève à 35 535 milliers d'euros à fin 2019, montant inchangé par rapport à fin 2018.

Réserve de réconciliation

La réserve de réconciliation s'élève à 31 416 milliers d'euros à fin 2019, en hausse de 4 744 milliers d'euros par rapport à fin 2018. Les éléments qui la composent sont :

- **les réserves statutaires** composées du report à nouveau et du résultat de l'exercice pour 16 268 milliers d'euros à fin 2019, contre 15 126 milliers d'euros à fin 2018 ;

- **la mise en valeur économique des actifs et des passifs.** Celle-ci représente 15 147 milliers d'euros net d'impôts différés à fin 2019, contre 11 546 milliers d'euros net d'impôts différés à fin 2018.

L'article 70 du règlement délégué 2015/35 requiert de diminuer la réserve de réconciliation de divers éléments affectant la disponibilité et la transférabilité des fonds propres.

Dans le cas de la société Sérénis Assurances SA, il n'y a pas de déduction à opérer.

b Réconciliation des fonds propres sociaux avec les fonds propres SII

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation des capitaux propres sociaux par rapport à la mise en valeur économique des actifs et passifs selon les principes Solvabilité II.

Tableau de variation des capitaux propres Solvabilité I vers Solvabilité II

(en milliers d'euros)	2019	2018	Variations	%
Capital social et primes d'émission	35 535	35 535	0	0 %
Autres réserves, report à nouveau et résultat de l'année	16 268	15 126	1 142	8 %
Capitaux propres comptables	51 804	50 662	1 142	2 %
Réévaluation des placements	11 874	6 905	4 970	72 %
Réévaluation des provisions techniques	7 722	8 494	- 772	- 9 %
Autres ajustements de valeurs	1 172	435	737	169 %
Reconnaissance des impôts différés	- 5 621	- 4 289	- 1 332	- 31 %
Capitaux propres SII	66 951	62 207	4 744	8 %
FONDS PROPRES SII DISPONIBLES	66 951	62 207	4 744	8 %

Tableau établi sur la base des QRT S.02, S.23 et S.29.

2. Structure, qualité et éligibilité des fonds propres

Fonds propres SII disponibles

Les fonds propres SII disponibles de Sérénis Assurances SA au 31 décembre 2019 s'élèvent à 66 951 milliers d'euros et sont classés en fonds propres de *Tier 1* non restreint.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	Tier 1 – non restreint	Tier 1 – restreint	Tier 2	Tier 3
Capital social	16 422	16 422			
Primes liées au capital social	19 113	19 113			
Réserve de réconciliation	31 416	31 416			
Fonds propres SII disponibles	66 951	66 951	0	0	0

Fonds propres SII éligibles pour le SCR

Au 31 décembre 2019, les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR sont de 66 951 milliers d'euros.

Il n'y a pas d'écart entre les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR et les fonds propres disponibles. En effet, les règles de limitation par *Tier* pour le SCR n'ont pas d'impact sur les fonds propres SII disponibles.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	Tier 1 – non restreint	Tier 1 – restreint	Tier 2	Tier 3
Capital social	16 422	16 422			
Primes liées au capital social	19 113	19 113			
Réserve de réconciliation	31 416	31 416			
Fonds propres SII éligibles SCR	66 951	66 951	0	0	0

Fonds propres SII éligibles pour le MCR

Au 31 décembre 2019, les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR sont de 66 951 milliers d'euros.

Il n'y a pas d'écart entre les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR et les fonds propres disponibles. En effet, les règles de limitation par *Tier* pour le MCR n'ont pas d'impact sur les fonds propres SII disponibles.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	Tier 1 – non restreint	Tier 1 – restreint	Tier 2	Tier 3
Capital social	16 422	16 422			
Primes liées au capital social	19 113	19 113			
Réserve de réconciliation	31 416	31 416			
Fonds propres SII éligibles MCR	66 951	66 951	0	0	0

B. SCR ET MCR

1. Ratios de solvabilité

Les tableaux suivants présentent les ratios de couverture du SCR et du MCR par les fonds propres SII éligibles :

(en milliers d'euros)	2019
Fonds propres SII éligibles à la couverture du SCR	66 951
SCR	33 319
Ratio de couverture du SCR	201 %

(en milliers d'euros)	2019
Fonds propres SII éligibles à la couverture du MCR	66 951
MCR	8 330
Ratio de couverture du MCR	804 %

Le MCR s'élève à 8 330 milliers d'euros, soit 25 % du SCR.

2. Points méthodologiques

a. Formule standard

La société calcule son exigence en capital (SCR) avec la formule standard de Solvabilité II.

b. Mesure transitoire actions

La mesure transitoire sur les actions n'a pas été utilisée dans le calcul du SCR actions. Le choc appliqué est donc de - 39 % + *dampener* pour les actions de type 1 et de - 49 % + *dampener* pour les actions de type 2.

c. Transparisation

La transparisation concerne les actifs suivants : le *private equity*, les fonds de dette, les fonds immobiliers, la gestion alternative, les OPCVM (monétaires, actions, obligations et convertibles) et les produits structurés.

Les transparisations que la société effectue sur les portefeuilles euros et UC se font à partir des fichiers Ampère récupérés auprès des sociétés de gestion des différents actifs.

d. Ajustement pour impôts

L'ajustement pour impôts différés correspond au taux d'impôt sur la société appliqué à la somme du BSCR net et du SCR opérationnel. Il est limité à l'impôt différé passif du bilan initial.

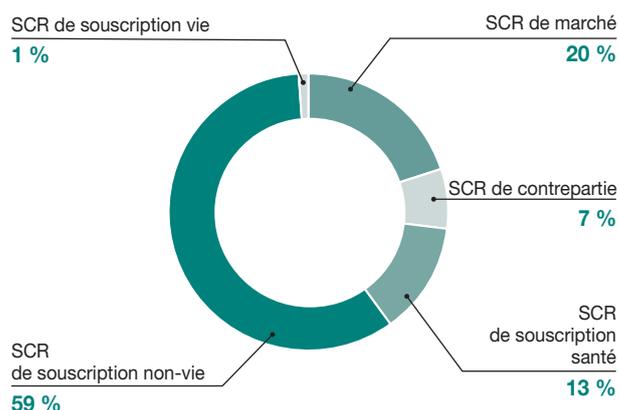
3. Résultats

Le SCR au 31 décembre 2019 s'élève à 33 319 milliers d'euros.

Détail du SCR (en milliers d'euros)

SCR de marché	8 979
SCR de contrepartie	3 152
SCR de souscription vie	347
SCR de souscription santé	6 160
SCR de souscription non-vie	27 355
BSCR	33 773
SCR opérationnel	5 166
Ajustement pour impôts	- 5 621
SCR FINAL	33 319

Les principaux risques sont les risques de souscription non-vie et de marché dans une moindre mesure.



Le SCR de souscription non-vie porte essentiellement sur la branche « carences locatives » qui est la seule branche non-vie non réassurée. Le SCR catastrophe est important car il est calculé en appliquant un coefficient important aux primes de cette branche.

C. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

La société n'est pas concernée par l'utilisation de ce sous-module.

D. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ

Cette partie n'est pas applicable car la société utilise la formule standard.

E. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

Non applicable.

6

ANNEXES



États publics	Libellés
D_S020102	Communication d'informations sur le bilan
D_S050102	Communication d'informations sur les primes, les sinistres et les dépenses par garantie
D_S120102	Communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance-vie et d'assurance santé
D_S170102	Communication d'informations sur les provisions techniques non-vie
D_S190121	Communication d'informations sur les sinistres en non-vie
D_S220121	Communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires
D_S230101	Communication d'informations sur les fonds propres
D_S250121	Communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard
D_S280101	Communication d'informations sur le minimum de capital requis

Nom légal : SERENIS ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2019

Devise d'affichage : k EUR

S.02.01.02

Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et inde	R0070	122 028
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0
Actions	R0100	521
Actions - cotées	R0110	
Actions - non cotées	R0120	521
Obligations	R0130	107 669
Obligations d'État	R0140	46 408
Obligations d'entreprise	R0150	61 261
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	13 837
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	154 266
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	143 052
Non-vie hors santé	R0290	140 602
Santé similaire à la non-vie	R0300	2 450
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	11 214
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	11 214
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	20 482
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	615
Autres créances (hors assurance)	R0380	338
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	71
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	193
Total de l'actif	R0500	297 992

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	175 161
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	166 129
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	161 609
Marge de risque	R0550	4 521
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	9 032
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	8 160
Marge de risque	R0590	872
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	16 533
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	2 639
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	2 402
Marge de risque	R0640	237
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	13 894
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	13 837
Marge de risque	R0680	57
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	75
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	7 564
Passifs d'impôts différés	R0780	5 621
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	1 033
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	2
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	7 168
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	8 060
Autres dettes (hors assurance)	R0840	9 772
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	50
Total du passif	R0900	231 041
Excédent d'actif sur passif	R1000	66 951

S.12.01.02
 Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance indexée et en unités de compte				Autres assurances vie				Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Régularisation acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)				Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Régularisation santé (régularisation acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		Assurance avec participation aux bénéfices	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties						Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties					
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210		
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0			0			0	0	0	0			0	0	0		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020																		
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																			
Meilleure estimation																			
Meilleure estimation brute	R0030	0		0	0		0	0	13 837	0	13 837		0	2 128	275	0	2 402		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0		0	0		0	0	11 214	0	11 214		0	0	0	0	0		
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0090	0		0	0		0	0	2 623	0	2 623		0	2 128	275	0	2 402		
Marge de risque	R0100	0	0			0			57	0	57	210			27	0	237		
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110																		
Meilleure estimation	R0120																		
Marge de risque	R0130																		
Provisions techniques - Total	R0200	0	0			0			13 894	0	13 894	2 337			302	0	2 639		

S.17.01.02
Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle		Réassurance dommages non proportionnelle
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0170
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																		
Meilleure estimation																		
Provisions pour primes																		
Brut - total	R0060	-398	-85	0	4 319	4 356	0	240	32	0	-80	0	-601	0	0	0	0	7 784
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-62	-1 171	0	4 856	4 101	0	195	27	0	-85	0	-354	0	0	0	0	7 507
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-336	1 086	0	-537	255	0	46	6	0	5	0	-247	0	0	0	0	277
Provisions pour sinistres																		
Brut - total	R0160	4 618	4 025	0	126 561	6 096	0	3 786	7 831	0	141	0	8 927	0	0	0	0	161 985
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	34	3 649	0	116 623	5 098	0	2 988	6 584	0	118	0	451	0	0	0	0	135 545
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	4 584	376	0	9 937	998	0	798	1 247	0	23	0	8 476	0	0	0	0	26 440
Total meilleure estimation - brut	R0260	4 220	3 940	0	130 879	10 453	0	4 026	7 863	0	61	0	8 326	0	0	0	0	169 769
Total meilleure estimation - net	R0270	4 249	1 461	0	9 400	1 253	0	843	1 252	0	29	0	8 229	0	0	0	0	26 717
Marge de risque	R0280	649	223	0	2 023	270	0	182	270	0	6	0	1 771	0	0	0	0	5 393
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																		
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290																	
Meilleure estimation	R0300																	
Marge de risque	R0310																	
Provisions techniques - Total																		
Provisions techniques - Total	R0320	4 869	4 163	0	132 902	10 722	0	4 207	8 133	0	67	0	10 097	0	0	0	0	175 161
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie total	R0330	-28	2 479	0	121 479	9 200	0	3 182	6 611	0	32	0	97	0	0	0	0	143 052
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	4 897	1 684	0	11 423	1 523	0	1 025	1 522	0	35	0	10 000	0	0	0	0	32 109

S.19.01.21 - 01 Accident
Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription **Z0020** 1

Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100										478
N-9	R0160	63 690	21 968	3 655	1 168	156	300	261	-101	135	-79
N-8	R0170	50 287	20 782	3 456	1 528	725	-281	462	155	108	
N-7	R0180	41 095	20 083	4 810	1 772	699	109	-171	596		
N-6	R0190	33 918	20 292	5 097	2 391	480	194	-147			
N-5	R0200	29 780	19 161	4 370	3 703	321	1 059				
N-4	R0210	29 621	17 747	5 594	2 786	2 992					
N-3	R0220	30 966	20 473	5 791	2 300						
N-2	R0230	35 809	21 216	5 560							
N-1	R0240	41 695	26 603								
N	R0250	45 554									

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
R0100	478	219 368
R0160	-79	91 152
R0170	108	77 223
R0180	596	68 993
R0190	-147	62 225
R0200	1 059	58 393
R0210	2 992	58 741
R0220	2 300	59 530
R0230	5 560	62 585
R0240	26 603	68 298
R0250	45 554	45 554
Total	85 025	872 063

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100										21 861
N-9	R0160	0	0	0	0	0	1 349	1 137	944	980	149
N-8	R0170	0	0	0	0	5 928	6 879	2 264	1 207	719	
N-7	R0180	0	0	0	3 747	3 311	3 177	2 587	455		
N-6	R0190	0	0	20 645	21 475	20 469	21 684	21 802			
N-5	R0200	0	22 650	31 271	26 777	25 458	25 285				
N-4	R0210	41 692	22 139	15 132	11 843	7 559					
N-3	R0220	43 655	18 978	6 088	2 656						
N-2	R0230	43 215	13 499	4 230							
N-1	R0240	55 924	24 538								
N	R0250	52 720									

	Fin d'année (données actualisées)
	C0360
R0100	21 921
R0160	150
R0170	722
R0180	457
R0190	21 837
R0200	25 301
R0210	7 564
R0220	2 660
R0230	4 234
R0240	24 465
R0250	52 674
Total	161 985

S.19.01.21 - 02 **Souscription**

Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription **Z0020** 2

Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100										0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-4	R0210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-3	R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-2	R0230	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-1	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N	R0250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
R0100	0	0
R0160	0	0
R0170	0	0
R0180	0	0
R0190	0	0
R0200	0	0
R0210	0	0
R0220	0	0
R0230	0	0
R0240	0	0
R0250	0	0
Total	0	0

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100										0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-4	R0210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-3	R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-2	R0230	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-1	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N	R0250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	Fin d'année (données actualisées)
	C0360
R0100	0
R0160	0
R0170	0
R0180	0
R0190	0
R0200	0
R0210	0
R0220	0
R0230	0
R0240	0
R0250	0
Total	0

S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	191 695	0	0	627	0
Fonds propres de base	R0020	66 951	0	0	-78	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	66 951	0	0	-78	0
Capital de solvabilité requis	R0090	33 319	0	0	37	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	66 951	0	0	-78	0
Minimum de capital requis	R0110	8 330	0	0	17	0

S.23.01.01 - 01
Fonds propres

	Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	16 422	16 422		
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	19 113	19 113		
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040				
Comptes mutualistes subordonnés	R0050				
Fonds excédentaires	R0070	0	0		
Actions de préférence	R0090				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110				
Réserve de réconciliation	R0130	31 416	31 416		
Passifs subordonnés	R0140	0		0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0			0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180				
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220				
Déductions					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230				
Total fonds propres de base après déductions	R0290	66 951	66 951	0	0
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises	R0310				
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390				
Total fonds propres auxiliaires	R0400				
Fonds propres éligibles et disponibles					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	66 951	66 951	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	66 951	66 951	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	66 951	66 951	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	66 951	66 951	0	0
Capital de solvabilité requis	R0580	33 319			
Minimum de capital requis	R0600	8 330			
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	2,01			
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	8,04			

Nom légal : SERENIS ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2019
Devise d'affichage : k EUR

S.23.01.01 - 02
Fonds propres

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	66 951
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	35 535
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et au	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	31 416
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	358
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	358

Nom légal : SERENIS ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2019
 Devise d'affichage : k EUR

S.25.01.21

Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	8 979		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	3 152		
Risque de souscription en vie	R0030	347		0
Risque de souscription en santé	R0040	6 160		0
Risque de souscription en non-vie	R0050	27 355		0
Diversification	R0060	-12 219		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	33 773		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	5 166
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-5 621
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	33 319
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	33 319
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

Approche concernant le taux d'imposition		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés		C0130
LAC DT	R0640	0
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	

S.28.01.01 - 01

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
Résultat MCRL	R0010	7 980

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	4 249	24 861
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	1 461	559
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle afférente	R0050	9 400	
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	1 253	148
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	843	6 804
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	1 252	
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	29	
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	8 229	26 363
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
Résultat MCRL	R0200	117

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	5 026	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		16 733

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	8 097
Capital de solvabilité requis	R0310	33 319
Plafond du MCR	R0320	14 993
Plancher du MCR	R0330	8 330
MCR combiné	R0340	8 330
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	8 330

